Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



COMMUNE DE VINÇA

EDITION 2026

Population (2026) : 2 290 hab.

Nom de l'EPCI : Communauté de communes Conflent-Canigó

Superficie : 7,74 km^2

Risques naturels	*Risques technologiques*	*Autres*
• Inondations • Incendie de Forêts • Extrêmes climatiques • Mouvements de terrain • Séismes	• Rupture d'ouvrage • Transport de Matières Dangereuses (TMD)	• Sanitaire • Terroriste

Mayane Resilience Center
la Têt bassin versant
PYRÉNÉES ORIENTALES le département
L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

REGISTRE DE SUIVI DES MISES A JOUR DU PCS

Ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être mis à jour régulièrement notamment par l'actualisation de l'annuaire opérationnel de crise. Il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications apportées aux éléments des différentes parties (mentionnés aux articles R. 731-3 et R. 731-4). Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder **cinq ans.**

Il faut définir au préalable **un chargé du PCS** qui aura pour mission de chercher et de centraliser les informations à mettre à jour. La mise à jour devra être consignée dans le tableau suivant :

Chargé du PCS : Armel BRIAND, Adjoint au Maire		
Date	**Modifications / Evolutions**	**Fiches / pages modifiées**
20/10/2026	Approbation du PCS par arrêté n° 261020043	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

COMPOSITION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Pourquoi ? Cette partie trace les éléments permettant de décider de l'activation ou non du PCS : de la réception de l'alerte à l'information de la Préfecture en passant par les surveillances météorologiques, hydrologiques, etc.



Qui ? Cette partie présente l'organisation de crise communale : la répartition par cellule dans l'organigramme et les fiches missions précisant le rôle de chaque acteur au cours d'une crise.

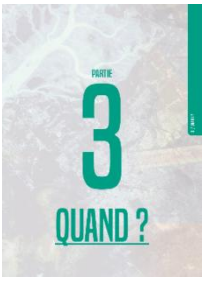

Quand ? Les Plans d'Intervention Gradués (PIG) sont détaillés dans cette partie. Ces PIG sont des outils d'aide à la décision pour piloter et anticiper la gestion de l'événement. Ils permettent une montée en puissance du dispositif communal de crise.



Quoi ? L'ensemble des actions communales à mettre en œuvre est exposé dans cette partie. Elles listent en détail l'ensemble des opérations génériques et spécifiques à déployer (de la vigilance à la post crise) par cellule et par typologie de risque.



Comment ? Cette partie peut être considérée comme la boite à outils du PCS. On y retrouve les procédures utiles à la gestion des crises (ouverture du Poste de Commandement Communal (PCC), gestion d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe), la main courante, etc.) afin d'aider chaque cellule dans leurs missions.

Les actions de la partie « Quoi ? » peuvent renvoyer à une procédure correspondante.



Annuaire de crise. L'annuaire de crise regroupe les coordonnées de l'ensemble des enjeux, des moyens humains et matériels communaux, des moyens privées et de l'ensemble des services extérieurs associés à la gestion des crises.

Sa mise à jour doit se faire de manière régulière.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

SOMMAIRE

REGISTRE DE SUIVI DES MISES A JOUR DU PCS ____ **2**

COMPOSITION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ____ **3**

SOMMAIRE ____ **4**

PARTIE 1 : POURQUOI ? ____ ***7***

RECEPTION DE L'ALERTE & ACTIVATION DU PCS ____ **8**

SURVEILLANCE METEOROLOGIQUE ____ **9**
SUIVI DE SURVEILLANCE METEOROLOGIQUE ____ 11

SURVEILLANCE HYDROLOGIQUE ____ **12**
SUIVI DE SURVEILLANCE HYDROLOGIQUE ____ 15

ANALYSE DE LA SITUATION EN CAS D'EVENEMENT ____ **16**

INFORMATION DES AUTORITES PREFECTORALES ____ **17**

PARTIE 2 : QUI ? ____ ***18***

ORGANIGRAMME DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE ____ **19**

CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ **20**
ANNUAIRE DES MOYENS HUMAINS ____ 21

CELLULE SECRETARIAT DE CRISE ____ **22**
ANNUAIRE DES MOYENS HUMAINS ____ 23

CELLULE TERRAIN ____ **24**
ANNUAIRE DES MOYENS HUMAINS ____ 25

CELLULE POPULATION ____ **26**
ANNUAIRE DES MOYENS HUMAINS ____ 27

PARTIE 3 : QUAND ? ____ ***28***

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS D'INONDATION : AIDE A LA DECISION ____ **29**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS D'INCENDIE DE FORET : AIDE A LA DECISION ____ **30**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS D'EVENEMENT CLIMATIQUE EXTREME : AIDE A LA DECISION ____ **31**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN : AIDE A LA DECISION ____ **32**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS DE SEISME : AIDE A LA DECISION ____ **33**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE : AIDE A LA DECISION **34**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES : AIDE A LA DECISION ____ **35**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS DE RISQUE SANITAIRE : AIDE A LA DECISION ____ **36**

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS DE TERRORISME : AIDE A LA DECISION ____ **37**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PARTIE 4 : QUOI ? ____ *38*

ACTIONS EN CAS D'INONDATION ____ **40**
CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ 40
CELLULE TERRAIN ____ 45
CELLULE SECRETARIAT DE CRISE ____ 48
CELLULE POPULATION ____ 50

ACTIONS EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT ____ **53**
CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ 53
CELLULE TERRAIN ____ 57
CELLULE SECRETARIAT DE CRISE ____ 59
CELLULE POPULATION ____ 61

ACTIONS EN CAS D'EXTREME CLIMATIQUE ____ **64**
CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ 64

ACTIONS EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN ____ **69**
CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ 69
CELLULE TERRAIN ____ 73
CELLULE SECRETARIAT DE CRISE ____ 75
CELLULE POPULATION ____ 77

ACTIONS EN CAS DE SEISME ____ **80**
CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ 80
CELLULE TERRAIN ____ 84
CELLULE SECRETARIAT DE CRISE ____ 86
CELLULE POPULATION ____ 88

ACTIONS EN CAS DE RUPTURE D'OUVRAGE ____ **91**
CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ 91
CELLULE TERRAIN ____ 95
CELLULE SECRETARIAT DE CRISE ____ 97
CELLULE POPULATION ____ 99

ACTIONS EN CAS D'ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.) ____ **102**
CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE ____ 102
CELLULE TERRAIN ____ 106
CELLULE SECRETARIAT DE CRISE ____ 108
CELLULE POPULATION ____ 110

ACTIONS EN CAS DE RISQUE SANITAIRE ____ **113**
COMMANDEMENT DE CRISE & SECRETARIAT DE CRISE & TERRAIN & POPULATION ____ 113

ACTIONS EN CAS DE RISQUE TERRORISTE ____ **116**
COMMANDEMENT DE CRISE & SECRETARIAT DE CRISE & TERRAIN & POPULATION ____ 116

PARTIE 5 : COMMENT ? LA BOITE A OUTILS ____ *117*

ARRETE D'APPROBATION DU PCS ____ **118**

FICHES PROCEDURES : POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC) & ACCUEIL / STANDARD DE CRISE ____ **119**
ORGANISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC) ____ 120
ORGANISATION DE L'ACCUEIL/STANDARD ____ 122
MAIN COURANTE ____ 123
REGISTRE DES APPELS TELEPHONIQUES ____ 124

FICHES PROCEDURES : COMMUNICATION (INTERNE & EXTERNE : POPULATION / MEDIAS) ____ **125**
COMMUNICATION INTERNE ____ 126
INFORMATION ET ALERTE DE LA POPULATION ____ 127

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

MESSAGES D'INFORMATION ET D'ALERTE DE LA POPULATION 130
FICHE DE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE A LA POPULATION FR-ALERT PAR LE PREFET SUR DEMANDE D'UN MAIRE 131
NOTICE EXPLICATIVE FICHE DE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE A LA POPULATION FR-ALERT 132
ACCUEIL ET GESTION DES BENEVOLES 133
REDACTION D'UN COMMUNIQUE DE PRESSE ET GESTION DES MEDIAS 134

FICHES PROCEDURES : LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT 135
ORGANISATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT (CARe) 136
LISTING ET MOYENS DES BATIMENTS RETENUS COMME POTENTIEL CARE 138
GRILLE DE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE DES SINISTRES 139
LISTE DE MATERIEL NECESSAIRE POUR ARMER UN CARe (≈ 100 personnes) 140

FICHES PROCEDURES : GESTION DES ETABLISSEMENTS SENSIBLES (ECOLES) 142
ALERTE ET GESTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 143

FICHES PROCEDURES : LES PLANS PARTICULIERS EN LIEN AVEC LE PCS 144
GESTION D'UNE CRISE LIEE A L'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP) 145
PLAN CANICULE (GUIDE JUIN 2025) 147
GRAND FROID – NEIGE/VERGLAS 151
VENTS VIOLENTS – TEMPÊTE 153

RETOUR D'EXPERIENCE 155
GRILLE D'ANALYSE D'EVENEMENT EN VUE D'UN RETOUR D'EXPERIENCE 156

PARTIE 6 : L'ANNUAIRE DE CRISE? 158

ANNUAIRE D'URGENCE 159

LES ENJEUX VULNÉRABLES 162

LES MOYENS COMMUNAUX 164

LES MOYENS PRIVÉS 165

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PARTIE

1

POURQUOI ?

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

RECEPTION DE L'ALERTE & ACTIVATION DU PCS

La chaine de décision, dès les premiers instants de la crise, obéit à un schéma précis : **Réception de l'alerte – Diagnostic de la situation – Activation du PCS**. C'est le Maire ou un autre élu lui suppléant, en lien avec leurs équipes, qui est chargé de l'application de cette chaine de décisions. L'activation du PCS implique d'en **informer la Préfecture**.

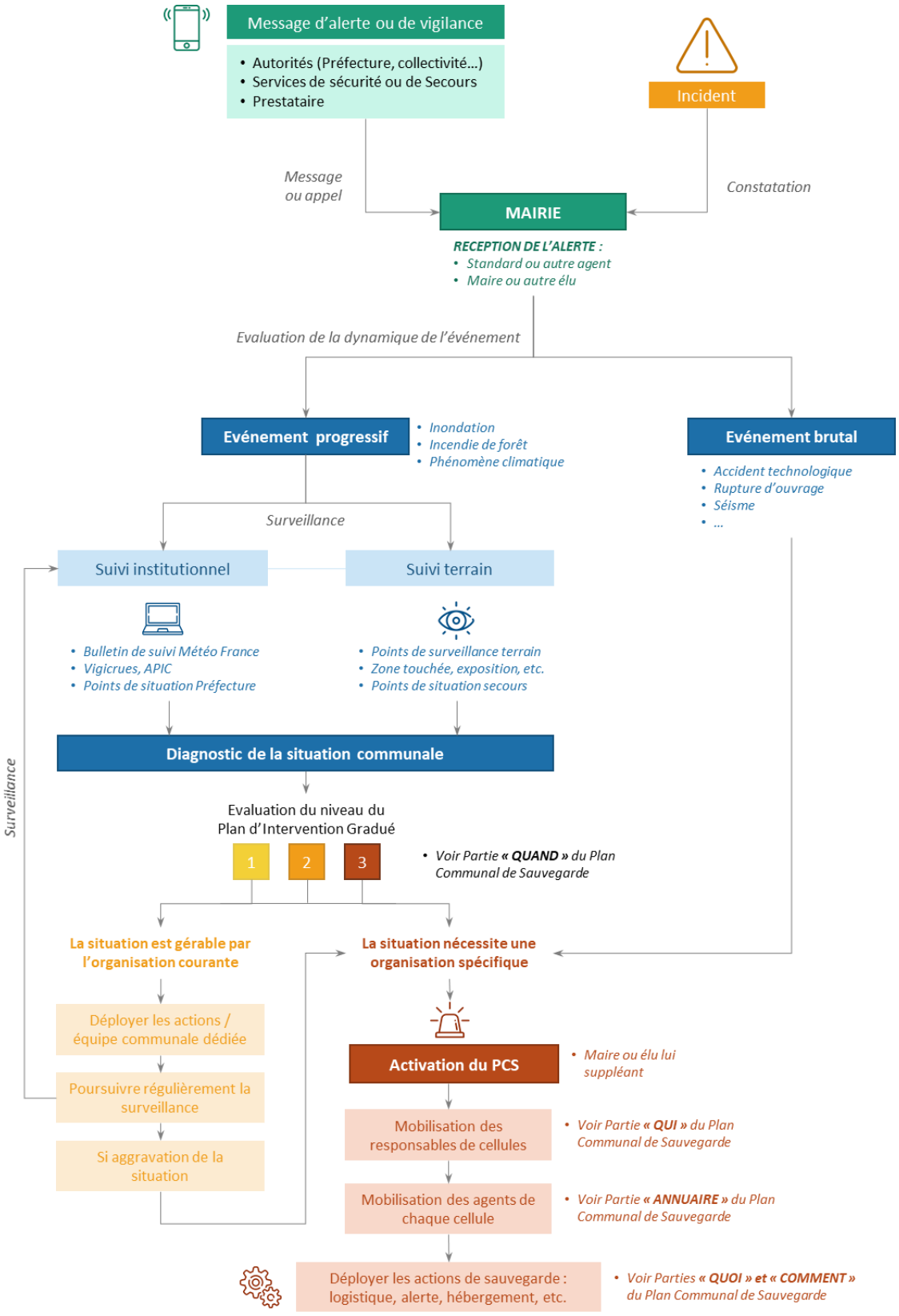

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

SURVEILLANCE METEOROLOGIQUE

DANS QUELS CAS EFFECTUER LE SUIVI METEOROLOGIQUE ?

En cas d'événement majeur **lié aux conditions climatiques** ou **dès l'annonce d'un phénomène** dangereux par les autorités. Le suivi permet de mieux anticiper et donc se préparer. Types de phénomènes concernés :

Vent violent	Pluie-inondation	Inondation	Orage	Neige-verglas	Feu de forêt	Canicule	Grand froid

COMMENT EFFECTUER LE SUIVI METEOROLOGIQUE ?

La Vigilance météorologique est émise au niveau départemental. Elle est actualisée au moins **deux fois par jour à 6h et 16h**. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 48 heures selon une graduation de 4 niveaux allant du **vert** au **rouge**.

Pas de vigilance particulière	Soyez attentif	Soyez très vigilant	Vigilance absolue

Sur le site **https://vigilance.meteofrance.fr/fr**, l'onglet **« Prochains jours »** permet d'avoir accès à une **probabilité** des **phénomènes dangereux** (événement de forte intensité) dans les 72h à venir ainsi que pour les 7 prochains jours.

L'APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) est un service d'avertissement automatique signalant en temps réel le caractère exceptionnel des précipitations en cours sur la commune. L'APIC complète l'information donnée par la Vigilance météorologique. L'information sera reçue par mail et/ou SMS et/ou appel. Il est possible de s'abonner à l'APIC sur plusieurs communes notamment pour anticiper* l'arrivée d'un phénomène météorologique.

Depuis l'automne 2025, le service APIC est complété par **une prévision des pluies à 3h à l'échelle de la commune, mise à jour toutes les 15 minutes. Ces prévisions sont disponibles par clic sur la commune concernée et complètent les avertissements diffusés.*

Aller sur le site **http://vigilance.meteofrance.fr**

Ou

Aller sur le site **https://apic.meteofrance.fr/**

Identifiant : **66230**
Mot de passe : **VilledeVinç@66230**

A partir du niveau de vigilance **Orange**, un **bulletin de suivi**, rédigé par les prévisionnistes de Météo France est disponible pour **préciser le phénomène**, son étendue et son évolution attendue.

Territoire(s) pour le(s)quel(s) le suivi doit être effectué : Département des Pyrénées-Orientales

Inscription gratuite à l'APIC : **https://apic-pro.meteofrance.fr/creer-utilisateur***

**Pour obtenir le code entité demandé se rapprocher de la Préfecture.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

COMMENT S'ORGANISER POUR LE SUIVI METEOROLOGIQUE ?

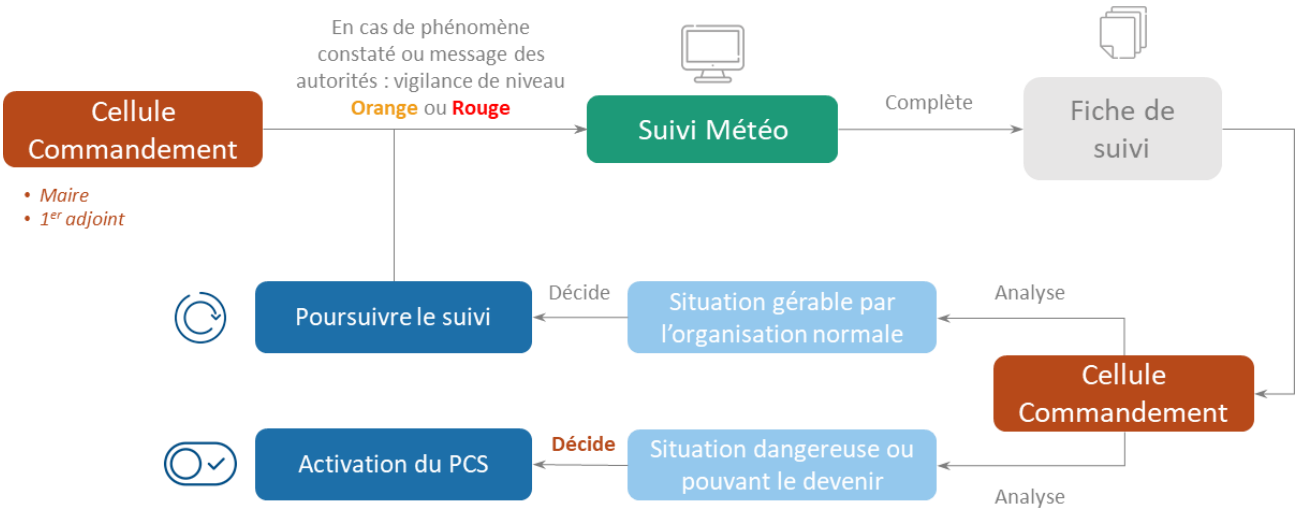

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

SUIVI DE SURVEILLANCE METEOROLOGIQUE

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Chargé du suivi :

Le **renouvellement de la surveillance** se fait à intervalles réguliers en fonction du phénomène constaté et du niveau de vigilance en cours pour le département :

Vigilance météo	**Vert**	**Jaune**	**Orange**	**Rouge**
	Pas de suivi	*1 fois par jour*	*A minima 2 fois par jour*	*1 fois par jour**

**une fois cette vigilance déclenchée, la surveillance peut se faire qu'une seule fois par jour. En effet, le niveau de vigilance ne pourra qu'être revu à la baisse pour la suite de l'événement.*

Date	Heure	Niveau Vigilance	Observations / Évolution	Heure prochain suivi

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

SURVEILLANCE HYDROLOGIQUE

DANS QUELS CAS EFFECTUER LE SUIVI HYDROLOGIQUE ?

En cas d'événement majeur lié à des **pluies importantes** ou à une **augmentation de la hauteur ou du débit des cours d'eau.** Le suivi permet de mieux anticiper et donc se préparer.

COMMENT EFFECTUER LE SUIVI HYDROLOGIQUE ?

La Vigilance hydrologique peut se faire via **Vigicrues**. Si le cours d'eau est couvert par le réseau de stations de mesures des services de l'État, le suivi s'effectue à l'échelle d'un **tronçon de cours d'eau**.

Toutes les 5 minutes, les données de **hauteur d'eau** sont disponibles. Vigicrues signale si un danger menace le territoire selon une graduation de 4 niveaux allant du vert au rouge.

Aller sur le site sur le site **https://www.vigicrues.gouv.fr**

Territoire pour lequel le suivi doit être effectué : territoire **Rhône-Méditerranée**

Service de Prévision des Crues concerné : **Méditerranée Ouest** – tronçon concerné : **Têt**

Station(s) de mesures à consulter : **Marquixanes** (amont retenue) & **Vinça** (aval retenue)

En complément, pour les cours d'eau non couverts par cette surveillance ainsi que pour les phénomènes de ruissellement pluvial, le suivi doit se faire sur **le terrain à des points de repères précis** et connus de tous :

Le Réal

Tunnel du Réal



Bassin pluvial

Bassin de rétention (Impasse du Puigmal)

Buse d'évacuation du bassin sous-dimensionnée

(note : d'autres bassins existent sur la commune)



Ruisseau de la Riberette

Regard Chapelle Sahorie

Surveillance du Ruisseau de la Riberette entre Sahorle et le secteur de la Riberette

+ Surveillance lors des fortes pluies au niveau de la vanne à l'intersection du ch. de Sahorle et du ch. rural de Finestret



Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

Réseau pluvial

Rue Michel Touron



Réseau pluvial

La Promenade



Réseau pluvial

Croix Noell



Ruissellement pluvial

Impasse du stade

Lors des forts épisodes pluvieux, formation d'un « torrent » dans la rue en direction du Corrèc des Escomes



Ruissellement pluvial

Vente Farines

Fort ruissellement depuis la colline en amont



Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

Il est possible de s'inscrire à une **alerte Vigicrues personnalisée** (reçu par email) sur une station ou un tronçon entier :

1. Créer un compte en haut à droite de la page d'accueil du site Vigicrues.

2. **« Mes avertissements »** : permet d'être informé par courriel de l'évolution de la vigilance crues à l'échelle d'un territoire SPC, d'un département ou d'un tronçon de cours d'eau surveillé (à partir d'un niveau de vigilance choisi) ou du franchissement observé d'une valeur choisie de hauteur ou de débit à une station hydrométrique.



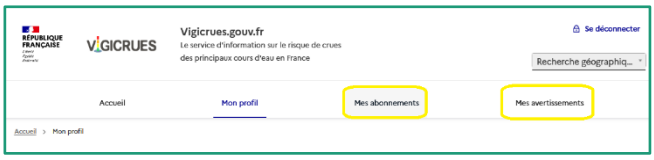

3. **« Mes abonnements »** : permet de recevoir par courriel chaque bulletin (sur un territoire SPC ou le bulletin national), à partir d'un niveau de vigilance choisi.

4. Sélectionner au choix :

   - **Entité géographique** : Territoire, Tronçon, Département, Station
   - **Territoire : Méditerranée Ouest**
   - **Tronçon : Têt**
   - **Stations : Marquixanes** & **Vinça**



Et vous pouvez suivre le changement de vigilance ou le seuil franchi à la station (en débit ou en hauteur).

Il est possible de paramétrer un maximum de **5 abonnement(s) ou avertissement(s)**.

COMMENT S'ORGANISER POUR LE SUIVI HYDROLOGIQUE ?

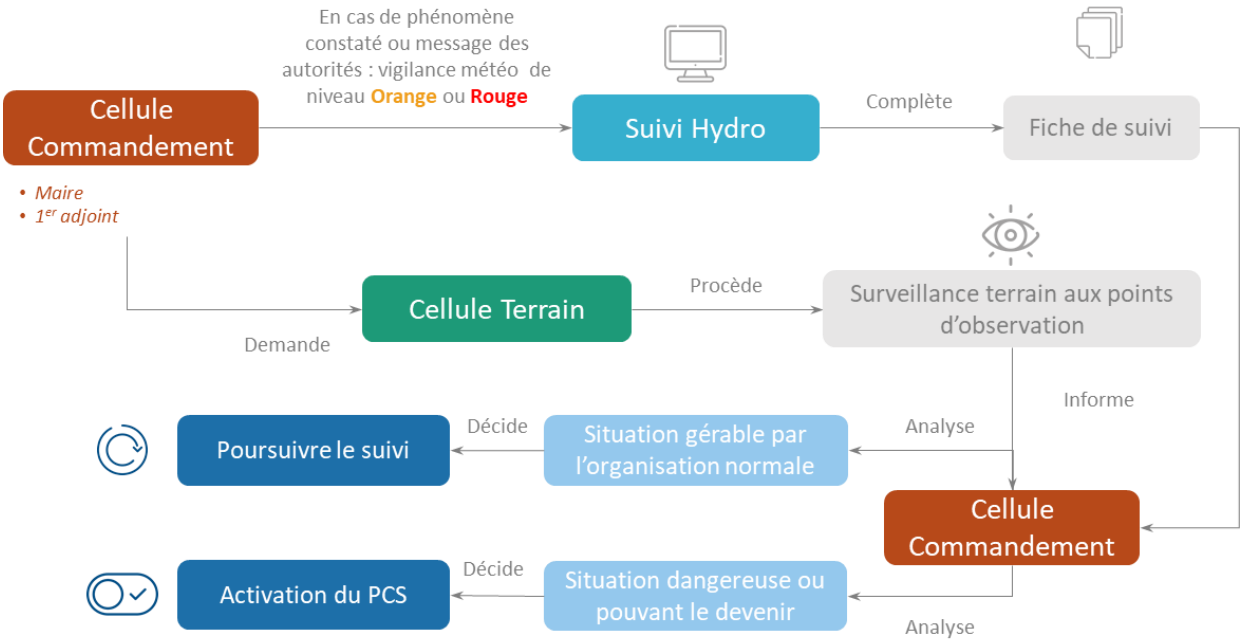

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

SUIVI DE SURVEILLANCE HYDROLOGIQUE

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Chargé du suivi :

Le **renouvellement de la surveillance** se fait à intervalles réguliers en fonction du phénomène constaté et du niveau de vigilance hydrologique en cours pour le(s) cours d'eau concerné(s) :

Vert	**Jaune**	**Orange**	**Rouge**
Pas de suivi	*1 fois par jour*	*A minima 2 fois par jour*	*Le plus régulièrement possible suivant la cinétique de l'événement.*

Date	Heure	Niveau Vigilance	Évolution			Observations / retours terrain
			+	=	-	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ANALYSE DE LA SITUATION EN CAS D'EVENEMENT

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Qu'est-il arrivé ?	
Qui a alerté ?	**La source de l'information et est-elle fiable ?** ☐ **OUI** ☐ **NON**

Qui est concerné ?		
Nombre de victimes :	**Nombre de blessés :** *(Impliqués)*	**Nombre d'évacués :** *(En cours ou prévus)*

Quand l'incident s'est-il produit ?
Où l'incident s'est-il produit ? *Et quelle est la zone touchée ?*
Quelle est l'étendue du problème ? *Conséquences, dommages directs et indirects, etc.)*
Pourquoi l'incident s'est-il produit ? *(Si connu)*

Jusqu'ici qui a été informé de la situation ? *(Acteurs internes et externes à la mairie)*

Mesures déjà prises :	**Mesures à prendre :**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

INFORMATION DES AUTORITES PREFECTORALES

La commune est intégrée au **dispositif NETSIZE** de la Préfecture, qui permet l'envoi de messages enregistrés en cas d'événement ou de risque significatif sur le département (par téléphone fixe ou portable, fax, SMS ou mél).

Les **destinataires** au sein de la collectivité sont :

Nom	Fonction	Canal de réception
Raymond RUIZ	Maire	07.88.06.87.35 - 04.68.05.91.90
Armel BRIAND	Adjoint délégué Sécurité	06.16.12.73.04 - 04.68.05.08.20
Astreinte Élus	/	06 83 36 58 71

L'activation du PCS relève d'une décision du Maire **qui ne revêt aucun formalisme particulier et ne nécessite pas d'arrêté municipal.** Elle se matérialise, à l'échelle communale, par l'alerte des membres de l'équipe municipale (élus, agents, etc.).

L'activation du PCS fait l'objet d'une information à la préfecture, *(conformément à l'article L2212-4 du code général des collectivités territoriales)* **permettant de l'officialiser et d'anticiper une montée en puissance du dispositif départemental.**

En cas d'activation du PCS ou si besoin, contacter le **SIDPC – Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles des Pyrénées Orientales** :

Téléphone d'astreinte : **06.08.68.85.17** (disponible 24h/24 – soit par appel ou par SMS)

Adresse mail : **pref-defense-protection-civile@pyrenees-orientales.gouv.fr**

MESSAGE D'ACTIVATION

Le Plan Communal de Sauvegarde de Vinça a été activé le (date) à (heure) en raison de (décrire succinctement le phénomène et sa localisation). La cellule de crise communale est joignable au (ligne fixe PCC) ou au (portable référent) pour toute communication en lien avec l'évènement.

MESSAGE DE DESACTIVATION

Le Plan Communal de Sauvegarde de Vinça a été désactivé le (date) à (heure) au vu de l'amélioration de la situation sur le territoire. Les équipes communales restent joignables pour toute demande en lien avec les conséquences de l'évènement via les canaux habituels – standard : 04 68 05 82 13.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PARTIE 2

QUI ?

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ORGANIGRAMME DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

L'organisation et le commandement des moyens humains sont basés sur un organigramme de crise qui répartit les missions en cellules. Dès la phase de Vigilance, les cellules **Commandement de crise** et **Terrain** sont mobilisées afin de surveiller et diagnostiquer la situation communale. Lorsque la décision d'activer le PCS est prise par le Maire ou son représentant, la **mobilisation se fait en cascade** de la manière suivante :

Commandement de crise → Analyse les besoins et mobilise → **Responsables** de cellules → Analysent les besoins et mobilisent → **Agents** mobilisables

COMMANDEMENT DE CRISE

Directeur des Opérations de secours (DOS)

Maire : **Raymond RUIZ**

Suppléants : **Serge SIFFRE** (1er Adjoint)
Marie-Pierre MARTINEZ-NINBO (Adjointe)
Claudio MANTICA (Conseiller Municipal)

Responsable des Actions Communales (RAC)

Responsable : **Armel BRIANT** (Adjoint délégué Sécurité)
Suppléant : **Jérôme RANCIÈRE** (Adjoint)

MEDIAS

AUTORITÉS

Préfecture : SIDPC

Secours : SDIS ; Croix Rouge ; sécurité civile, etc.

Sécurité : Gendarmerie

COLLECTIVITES

Intercommunalité : Communauté de communes Conflent-Canigó

Communes voisines : Arboussols, Marquixanes, Rodès, Espira-de-Conflent, Finestret, Joch, Rigarda

CELLULE SECRETARIAT DE CRISE

Responsable : **Lidia IBANEZ-SALAS** (Adjointe)
Suppléante : **Mary BEURÉ** (Conseillère Municipale)

Membres mobilisables :

Main courante

LLAGONNE François (Secrétaire général)

Standard/Réseaux numériques

Agents du Service administratif

CELLULE TERRAIN

Responsable : **Jérôme RANCIÈRE** (Adjoint)

Suppléant : **Denis PIGUILLEM** (Conseiller Municipal)

Membres mobilisables :

Technique/Logistique

BADELL Guillaume (responsable des ST)

Agents des services techniques

Alerte/Sécurité

Agents de la police rurale

CELLULE POPULATION

Responsable : Valérie RIBUIGENT-BRIAND (Conseillère Municipale)

Suppléante : Marie-Pierre MARTINEZ-NINBO (Adjointe)

Membres mobilisables :

Agents du CCAS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE

DECIDER - COORDONNER - COMMUNIQUER

Le Maire pilote le dispositif de crise en tant que **Directeur des Opérations de Secours (DOS) ;** il agit en concertation avec les forces de secours et de sécurité ainsi qu'avec le Préfet de département. La **communication de crise**, élément majeur pour la sauvegarde est également assurée par cette cellule. Pour coordonner l'ensemble des actions, le **Poste de Commandement Communal** est installé et dispose d'un secrétariat dédié pour assurer la **gestion administrative** de l'événement.

Les membres de cette cellule coordonnent la gestion de la crise depuis le **Poste de Commandement Communal** installé en **Mairie**. Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) ou/et le Responsable des actions Communales (RAC) peuvent être amenés à faire **certaines constatations sur le terrain.**

QUELLES SONT LES FONCTIONS A ASSURER ?

DECIDER	*COORDONNER*
Le DOS	*Le RAC*
Il est le seul à pouvoir décider de **l'activation du PCS** et convoque les responsables de chaque cellule opérationnelle auxquels il transmet les directives. Il prend les **orientations stratégiques** et s'assure de leur exécution. Il est en **lien constant avec les autorités préfectorales**, les services de Secours (pompiers) et les collectivités locales. Il est **l'interface avec les médias** si besoin et définit une **stratégie de communication** communale. Il est informé en permanence **des actions engagées et du bilan de la situation** communale afin de faire évoluer la stratégie.	Il est en lien constant avec le **Directeur des Opérations de Secours** (DOS) avec qui il pilote la crise. Il assure la **surveillance** (météo, hydro, etc.) de l'événement grâce aux **moyens institutionnels**. Il coordonne la **mise en œuvre des actions sur le terrain** par les cellules opérationnelles et s'assure de l'application des directives du DOS. Il s'assure des **bonnes conditions d'intervention des agents** et planifie si besoin la relève du personnel.

Annuaire au verso

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

CELLULE SECRETARIAT DE CRISE

ACCUEILLIR - INFORMER - TRANSMETTRE

Cette cellule est chargée :

- de faire **l'interface entre la population et les services de la mairie** en assurant **l'accueil téléphonique** voire physique de la population et en **participant à l'information** de la population. La cellule permet également de **filtrer les informations** arrivant au standard de la mairie, et donc transmettre les informations les plus pertinentes au **Commandement de crise**.
- d'assurer la **gestion administrative** de l'évènement, via la tenue de **la main courante** et la rédaction des divers actes et documents nécessaires.



Les membres de cette cellule assurent l'interface téléphonique physique avec la population depuis le **standard** installé à **l'accueil de la Mairie**. Le responsable de la cellule est présent au **Poste de Commandement Communal** avec la **main courante**, et assure le **lien avec le standard**.

QUELLES SONT LES FONCTIONS A ASSURER ?

CO-PILOTER	*AGIR*
Le responsable de cellule	*Les membres mobilisables*
Il est mobilisé sur **ordre du Commandement de crise**. Il **évalue les besoins** et mobilise à son tour le ou les agents nécessaires pour assurer l'accueil téléphonique et physique de la population en mairie. Il transmet aux agents les **éléments diffusables à la population** après consultation du **Commandement de crise**. Il fait le lien et transmet au **Commandement de crise les informations et demandes de la population** reçues au standard de crise. Il s'assure des **bonnes conditions d'intervention des agents** et planifie si nécessaire le roulement des équipes avec le Commandement de crise.	Ils sont mobilisés **à la demande du responsable de cellule**. L'équipe est dimensionnée en fonction des besoins mais aussi des moyens disponibles. • **Référent « Main courante »** : Il installe le **Poste de Commandement Communal** et les équipements informatiques et téléphoniques associés. Il assure la tenue la **main courante**, qui répertorie l'ensemble des prises de décisions et des actions. Il rédige l'ensemble des **actes administratifs** en lien avec la gestion de l'événement. • **Référents « Standard/Réseaux numérique » :** Ils assurent **l'accueil physique et téléphonique** de la population, réceptionnent les informations et demandes. Ils synthétisent et **transmettent au responsable de cellule** les informations et demandes en lien avec la gestion de l'événement. Ils participent à **l'information de la population** via les **réseaux numériques** de la commune, ainsi qu'à **l'alerte par téléphone**. Ils diffusent **uniquement les informations validées** par le **Commandement de crise** et transmises par le responsable de cellule.

Annuaire au verso

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

CELLULE TERRAIN

SURVEILLER - EVALUER - INTERVENIR

Il s'agit de constituer la **traduction opérationnelle des décisions** prises par le **Commandement de crise**. Cette cellule est mobilisée dès la phase de vigilance et tout au long de la crise pour rendre compte au DOS de **l'évolution de la situation** sur le terrain ; mais aussi pour mettre en œuvre toutes les **actions techniques et logistiques** nécessaires à la gestion de l'événement, ainsi que pour relayer **l'alerte à la population** sur le terrain.

Les membres de cette cellule assurent leurs missions en se déployant sur le terrain, au plus près des besoins. Le responsable de la cellule est présent au **Poste de Commandement Communal** installé en **Mairie** et peut être amené à faire **certaines constatations sur le terrain.**

QUELLES SONT LES FONCTIONS A ASSURER ?

CO-PILOTER	*AGIR*
Le responsable de cellule	*Les membres mobilisables*
Il est mobilisé sur **ordre du Commandement de crise**. Il évalue les besoins et mobilise à son tour le ou les agents nécessaires pour assurer les actions logistiques, de surveillance et d'alerte sur le terrain. Il **centralise et transmet au Commandement de crise** les informations issues de la surveillance terrain permettant de faire un état des lieux de la situation. Il transmet aux agents les ordres du **Commandement de crise** en matière **d'actions techniques**, **coordonne la méthode** de mise en œuvre et s'assure de leur réalisation. Il transmet aux agents les **ordres du Commandement de crise et les messages à diffuser** pour l'information et l'alerte des populations sur le terrain, coordonne la méthode de transmission et s'assure de leur réalisation Il s'assure des **bonnes conditions d'intervention et de sécurité des agents** et planifie si nécessaire le roulement des équipes avec le **Commandement de crise**.	Ils sont mobilisés **à la demande du responsable de cellule**. L'équipe est dimensionnée en fonction des besoins mais aussi des moyens disponibles. Ils **transmettent** régulièrement au responsable de cellule un **état des lieux des actions engagées**, des problèmes solutionnés et des principales difficultés rencontrées. • **Référents « Technique/Logistique » :** Ils sont chargés de **la surveillance terrain** permettant d'évaluer l'ampleur et l'évolution de l'événement et transmettent ces informations au responsable de cellule. Ils **assurent, en utilisant les moyens techniques appropriés, la mise en œuvre** de l'ensemble des **actions techniques et logistiques** (sur le terrain ou en mairie) participant à la gestion de la crise. • **Référents « Alerte/Sécurité » :** Ils sont chargés du **maintien de l'ordre public** et de la **sécurisation des zones impactées** permettant la sauvegarde des biens et des populations. Ils **assurent, en utilisant les moyens techniques appropriés, la mise en œuvre** de l'ensemble des **actions d'information et d'alerte** (sur le terrain). Ils participent à la sécurisation des personnes en participant aux **opérations d'évacuation**.

Annuaire au verso

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

CELLULE POPULATION

HEBERGER - AIDER - SOUTENIR

Cette cellule est chargée :

- d'assurer le lien avec les **établissements et personnes vulnérables** de la commune tout au long de la crise.
- de **soutenir la population impactée** par l'événement en offrant des **solutions de prise en charge** : organisation d'un **accueil d'urgence** dans un ou plusieurs **centres d'accueil et de regroupement** (CARe), prise en charge des sinistrés sur le plan matériel, sanitaire et psychologique, recherche de solutions temporaires de relogement.

Les **membres de cette** cellule assurent leurs missions au plus près des sinistrés, dans le Centre d'Accueil de Regroupement (CARe) ouvert pour gérer l'évènement.

Le responsable de la cellule est présent au **Poste de Commandement Communal** installé en **Mairie** et peut être amené à faire **certaines constatations sur le terrain.**

QUELLES SONT LES FONCTIONS A ASSURER ?

CO-PILOTER	*AGIR*
Le responsable de cellule	*Les membres mobilisables*
Il est mobilisé sur **ordre du Commandement de crise**. Il **évalue les besoins et mobilise** à son tour le ou les agents nécessaires pour assurer les actions de soutien des populations sur le terrain. Il assure tout au long de la crise **le lien** avec **établissements et personnes vulnérables** pouvant être impactés par l'évènement : écoles, EHPAD, personnes âgées ou vulnérables isolées. Il transmet aux agents les ordres du **Commandement de crise** pour l'installation, l'ouverture et la gestion du ou des **centres d'accueil et de regroupement**. Il désigne un responsable pour chaque centre ouvert. Il centralise et transmet au **Commandement de crise** les **informations issues du ou des centres d'accueil** permettant de faire un état des lieux de la situation. Il s'assure des **bonnes conditions d'intervention des agents** et planifie si nécessaire le roulement des équipes avec **le Commandement de crise**.	Ils sont mobilisés **à la demande du responsable de cellule**. L'équipe est dimensionnée en fonction des besoins mais aussi des moyens disponibles. Ils sont chargés de **l'ouverture, de l'agencement et de la gestion** du ou des centres d'accueil et de regroupement. Ils **accueillent et prennent en charge les populations sinistrées** en apportant un soutien matériel et psychologique. Ils sont en contact si besoin avec les services de secours. Ils **transmettent** régulièrement au responsable de cellule un **état des lieux des personnes accueillies**, et formulent les besoins spécifiques à transmettre au **Commandement de crise**.

Annuaire au verso

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PARTIE

3

QUAND ?

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) **EN CAS D'INONDATION : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

	1	2	3
ANALYSE DES INDICATEURS :	*Si au moins **DEUX** paramètres sont remplis :*	*Si au moins **DEUX** paramètres sont remplis :*	*Si au moins **DEUX** paramètres sont remplis :*
Niveau de la vigilance Météo pluies-inondations	**JAUNE**	ORANGE	ROUGE
Réception d'un message APIC	Ø	Message **« précipitations intenses »**	Message **« précipitations très intenses »**
Niveau de la vigilance Vigicrues (La Têt - stations de Marquixanes et Vinça)	**JAUNE**	ORANGE	ROUGE
Indicateurs supplémentaires (caractéristiques des pluies et états des sols)	Pluies **significatives** en cours Sols Secs	Pluies **importantes** et **continues** en cours Sols Secs	Pluies **importantes** et **continues** en cours Sols saturés
	+	+	+
CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE :	Concentration des eaux **sans débordements**	Premiers **impacts mineurs** et **localisés**	**Débordements** dans les zones à risque
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	**VIGILANCE**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées Action à engager	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 40 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 45 du volet « QUOI ?*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 40 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 45 du volet « QUOI ?* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 48 du volet « QUOI ?»* **POPULATION** *Voir page 50 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 40 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 45 du volet « QUOI ?* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 48 du volet « QUOI ?»* **POPULATION** *Voir page 50 du volet « QUOI ? »*
		NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) **EN CAS D'INCENDIE DE FORET : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

	1	2	3
ANALYSE DES INDICATEURS :	*Si au moins **DEUX** paramètres sont remplis :*	*Si au moins **DEUX** paramètres sont remplis :*	*Si au moins **DEUX** paramètres sont remplis :*
Niveau de la vigilance « Météo des Forêts »	VERT **ou** JAUNE (faible à modéré)	ORANGE (élevé)	ROUGE (très élevé)
Période critique : 15 juin - 15 septembre	**Hors** période critique	**Durant** la période critique	**Durant** la période critique
Conditions météorologiques	Vent et chaleur **modérés**	Vent en **rafales** et **chaleur significative**	Vent **important** et **chaleur intense**
État des sols et de la végétation	**Sécheresse relative**	**Sécheresse significative** et pas d'antécédence des précipitations	**Sécheresse importante** et pas d'antécédence des précipitations
Localisation du départ de feu	En zone agricole et éloigné d'habitations	En zone boisée et éloigné d'habitations	En zone boisée ou agricole proche d'habitations ou en zone urbaine
	+	+	+
CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE :	**Impacts mineurs** et **localisés**	**Incendie** dans les zones à risque	**Incendie de grande ampleur** et/ou non maitrisé
REPONSE OPERATIONNELLE	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	**VIGILANCE**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées **Actions à engager**	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 53 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 57 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 53 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 57 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 59 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 61 du volet « QUOI ? »* **NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS**	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 53 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 57 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 59 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 61 du volet « QUOI ? »*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) **EN CAS D'EVENEMENT CLIMATIQUE EXTREME : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

ANALYSE DES INDICATEURS :	1	2	3
Niveau de la vigilance Météo *(vent / neige-verglas / grand froid / canicule)*	**JAUNE**	**ORANGE**	**ROUGE**
Caractère de l'événement	Pas de phénomène en cours	Début du phénomène météorologique	Aggravation du phénomène météorologique
Alerte vent violent / tempête	Vitesse de vent **≥ 90 km/h**	Vitesse de vent **≥ 100 km/h**	Vitesse de vent **≥ 130–140 km/h**
Alerte neige/verglas	Hauteur de neige : **≈ 1-3 cm** Verglas : **Risque ponctuel**	Hauteur de neige **≥ 5 cm en 24h** ou **3 cm en 6h** Pluies verglaçantes (accumulation **≈ 2-3 mm**)	Hauteur de neige **≥ 15 à 20 cm en moins de 12h** **Verglas généralisé** Pluies verglaçantes (accumulation **≥ 5 mm**)
Alerte canicule	Se référer au **plan canicule** de la commune et/ou à la **fiche en page 147** de la partie 5 du PCS		
	+	+	+
CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE :	Ø	**Impacts mineurs** et **localisés**	**Impacts significatifs**
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	**VIGILANCE**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées **Action à engager**	**COMMANDEMENT DE CRISE** **TERRAIN** *Voir page 64 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** **TERRAIN** **SECRETARIAT DE CRISE** **POPULATION** *Voir page 64 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** **TERRAIN** **SECRETARIAT DE CRISE** **POPULATION** *Voir page 64 du volet « QUOI ? »* **NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN **CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

	1	2	3
ANALYSE DES INDICATEURS :			
CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE :	**Sans conséquence sur le territoire**	**Impacts mineurs** (axes secondaires coupés, dommages au mobilier urbain…)	**Impacts significatifs** (axes majeurs coupés, réseaux endommagés, habitations touchées…)
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	**VIGILANCE**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées **Actions à engager**	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 69 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 69 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 73 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 75 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 69 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 73 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 75 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 77 du volet « QUOI ? »*
			NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN **CAS DE SEISME : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

	1	2	3
ANALYSE DES INDICATEURS :			
Intensité du phénomène	Secousse de **faible intensité**	Secousse de **faible intensité**	Secousse d'**intensité moyenne à forte**
	+	+	+
CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE :	Ø	**Impacts mineurs** et **localisés**	**Impacts significatifs** en plusieurs points du territoire
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	**INFORMATION**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées Actions à engager	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 80 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 84 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 80 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 84 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 86 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 88 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 80 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 84 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 86 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 88 du volet « QUOI ? »*
			NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS

Echelle de Richter :

Description	Magnitude de moment	Effets	Niveau du PCS
Micro **Très mineur** **Mineur**	moins de 1,9 à 3, 9	Micro tremblement de terre, non ressenti. Généralement non ressenti mais détecté/enregistré. Souvent ressenti sans causer de dommages.	Niveau 1
Léger	4,0 à 4,9	Secousses notables d'objets à l'intérieur des maisons, bruits d'entrechoquement. Les dommages restent très légers.	Niveau 2
Modéré	5,0 à 5,9	Peut causer des dommages significatifs à des édifices mal conçus dans des zones restreintes. Pas de dommages aux édifices bien construits.	
Fort	6,0 à 6,9	Peut provoquer des dommages sérieux sur plusieurs dizaines de kilomètres. Seuls les édifices adaptés résistent près du centre.	Niveau 3
Très fort	7,0 à 7,9	Peut provoquer des dommages sévères dans de vastes zones ; tous les édifices sont touchés près du centre.	
Majeur	8,0 à 8,9	Peut causer des dommages très sévères dans des zones à des centaines de kilomètres à la ronde. Dommages majeurs sur tous les édifices, y compris à des dizaines de kilomètres du centre.	
Dévastateur	9,0 et plus	Dévaste des zones sur des centaines de kilomètres à la ronde. Dommages sur plus de 1 000 kilomètres à la ronde.	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN **CAS DE RUPTURE DE BARRAGE : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

ANALYSE DES INDICATEURS :	1 VIGILANCE RENFORCEE	2 PREOCCUPATIONS SERIEUSES	3 PERIL IMMINENT
Eléments déclenchant le niveau (PPI BARRAGE DES BOUILLOUSES)	Annonce d'une **crue exceptionnelle** pouvant entraîner l'atteinte de la cote **2017,58 m NGF** dans un **délai de 24h** Constatation de **faits anormaux** ou susceptibles de compromettre **la tenue de l'ouvrage**	Annonce d'une **crue exceptionnelle** pouvant entraîner l'atteinte de la cote **2017,58 m NGF** en **moins de 12h** Constatation de **l'aggravation** du comportement de l'ouvrage malgré les mesures prises Confirmation de la probabilité de survenance d'un **évènement extérieur** (glissement de terrain...)	Atteinte de la cote **2017,58 m NGF** Constatation de **faits anormaux** susceptibles de compromettre la tenue de l'ouvrage **à très brève échéance** (moins de 6h)
Eléments déclenchant le niveau (PPI BARRAGE DE VINÇA)	La commune de Vinça n'est pas directement exposée au risque de submersion en cas de rupture du barrage qui est situé sur son territoire Néanmoins, en cas de dépassement de la cote **247,00 m NGF** (**niveau 3** du PPI – Péril imminent) un **déversement** peut se produire depuis le plan d'eau au niveau d'un **point bas de la D66**, impactant plusieurs enjeux dans un secteur compris entre la Rue de l'Artisanat et la Rue de la Gare		
Principales mesures prévues	Activation d'une **cellule de veille** en Préfecture Selon la situation, évacuation de **populations particulières** dans **la ZPI*** ** Zone de Proximité Immédiate – secteurs directement en aval de l'ouvrage, où le délai d'arrivée de l'onde est incompatible avec les délais d'alerte (< 30 minutes)*	Activation **du COD** en Préfecture Évacuation de **toute la ZPI** et, selon la situation, de **tout ou partie de la ZIS**** *** Zone d'Inondation Spécifique – secteurs en aval de la ZPI, où l'élévation du niveau des eaux engendré par l'onde est supérieure au niveau des plus fortes crues connues – **Inclut la commune pour l'ouvrage des Bouillouses***	Renforcement **du COD** en Préfecture Évacuation de **toute la ZPI** et **toute la ZIS**
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées Actions à engager	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 91 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 91 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 95 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 97 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 99 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 91 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 95 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 97 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 99 du volet « QUOI ? »*

NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN **CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

	2	3
ANALYSE DES INDICATEURS :		
Caractéristiques de l'accident	Fuite ou dispersion de **matière stable** présentant un **risque limité**	Fuite ou dispersion de **matière instable** présentant un **risque important** et/ou **explosion**
Demande d'évacuation par les pompiers	Le périmètre de sécurité établi **n'implique pas d'évacuation**	Le périmètre de sécurité établi **implique des évacuations**
Demande de confinement par les pompiers	Le périmètre de sécurité établi **implique le confinement d'une petite partie du territoire**	Le périmètre de sécurité établi **implique le confinement d'une majeure partie du territoire**
	+	+
CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE :	**Impacts mineurs** et **localisés**	**Impacts significatifs** sur un **secteur étendu**
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées **Actions à engager**	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 102 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 106 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 108 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 110 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** *Voir page 102 du volet « QUOI ? »* **TERRAIN** *Voir page 106 du volet « QUOI ? »* **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 108 du volet « QUOI ? »* **POPULATION** *Voir page 110 du volet « QUOI ? »*
	NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN **CAS DE RISQUE SANITAIRE : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

ANALYSE DES INDICATEURS :	1	2	3
Conditions sanitaires sur le territoire	**Alerte initiale** : une information encore incertaine laisse penser qu'un nouvel agent pathogène est apparu et a commencé à se transmettre dans la population	**Propagation** : la circulation d'un agent pathogène sur le territoire est confirmée, les premiers foyers sont détectés	**Vague épidémique** : la situation d'épidémie/pandémie est constatée au niveau départemental voire national, le nombre de cas augmente rapidement
Consignes des autorités sanitaires	Respect de **mesures de prévention** définies en fonction des caractéristiques de l'infection (gestes barrière, interdictions de consommation, limitation des voyages dans certains pays, etc.)	Respect de **mesures de prévention** définies en fonction des caractéristiques de l'infection (gestes barrière, interdictions de consommation, limitation des voyages dans certains pays, etc.) **Fermeture** de certains types d'établissements à risque (écoles…) **Suspension** de certaines activités à risque (manifestations publiques…)	Respect de **mesures de prévention** définies en fonction des caractéristiques de l'infection (gestes barrière, interdictions de consommation, limitation des voyages dans certains pays, etc.) **Fermeture** de tous les établissements recevant du public jugés non essentiels **Confinement**, arrêt de tout ou partie des activités jugées non essentielles **Campagnes massives** de vaccination ou de distribution de matériel de protection (masques…)
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	**INFORMATION**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées **Actions à engager**	**COMMANDEMENT DE CRISE** **SECRETARIAT DE CRISE** *Voir page 113 du volet « QUOI ? »*	**COMMANDEMENT DE CRISE** **SECRETARIAT DE CRISE** **TERRAIN** **POPULATION** *Voir page 113 du volet « QUOI ? »* **NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS**	**COMMANDEMENT DE CRISE** **SECRETARIAT DE CRISE** **TERRAIN** **POPULATION** *Voir page 113 du volet « QUOI ? »*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN CAS DE TERRORISME : AIDE A LA DECISION

Dès le diagnostic de la situation, le **Commandement de crise** évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse communale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Commandement de crise → Identifie le type de risque présent → **Analyse les paramètres du PIG** → Choisit le niveau d'intervention → **Déploie les actions correspondantes**

ANALYSE DES INDICATEURS :	VIGILANCE	SECURITE RENFORCEE – RISQUE ATTENTAT	URGENCE ATTENTAT
PRINCIPES D'ACTIVATION DU NIVEAU	Ce niveau correspond à la **posture permanente** de sécurité	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un **niveau élevé de la menace terroriste**	Ce niveau déclenche un **état de vigilance et de protection maximal**, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente, soit à la suite immédiate d'un attentat. L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps	Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.	Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.
TYPES DE MESURES ACTIVEES	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle)	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles. Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations : via les différentes sites internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque sur-attentat.
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 1** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	**INFORMATION**	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées **Actions à engager**	Ø		**COMMANDEMENT DE CRISE** **TERRAIN** **SECRETARIAT DE CRISE** **POPULATION** *Voir page 116 du volet « QUOI ? »*

NIVEAU RECOMMANDE D'ACTIVATION DU PCS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PARTIE 4

QUOI ?

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



RISQUE INONDATION

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INONDATION

CELLULE **COMMANDEMENT DE CRISE**

1 NIVEAU 1 : VIGILANCE

Vigilance météo active sans conséquences sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Météo France, Préfecture, APIC, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Consulter régulièrement la hauteur de la Têt sur le site Vigicrues :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance des points sensibles et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la carte du risque inondation et à la page 12 pour le détail des points de surveillance.*
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Analyser les différents indicateurs de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec la cellule Terrain :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 29* de la partie « QUAND ? » du PCS.
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 2 : MOBILISATION RESTREINTE.*

2 NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Vigilance météo active avec premiers impacts mineurs et localisés sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Activer le PCS dans sa configuration restreinte :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain ; Secrétariat de crise et Population.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer le PCC (ou PCC de repli si besoin), d'ouvrir une main courante, et d'activer le standard téléphonique.** ☐
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France ; message APIC.*
  - ↳ *Sur Vigicrues ; se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance des points sensibles et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la carte du risque inondation et à la page 12 pour le détail des points de surveillance.*
- **Informer les secteurs exposés de la montée des eaux ; demander de déplacer les véhicules.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Si besoin demander à la cellule Terrain de sécuriser les zones et les axes dangereux à la circulation.** ☐
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin de réaliser un suivi des personnes vulnérables.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **S'assurer que tous les membres sur le terrain sont identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Si besoin, contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.** ☐
- **Analyser les différents indicateurs de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 29* de la partie « QUAND ? » du PCS.
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

3 NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Vigilance météo active avec débordements dans les zones à risque.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser la Cellule de Crise Municipale complète :** ☐
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain ; Secrétariat de crise et Population.*
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France ; Message APIC.*
  - ↳ *Sur Vigicrues ; se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance des points sensibles et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la carte du risque inondation et à la page 12 pour le détail des points de surveillance.*
- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐
- **Mobiliser la cellule Population pour l'ouverture et l'agencement du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) si les conditions sont réunies pour son ouverture.** ☐

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Rédiger le message d'information.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Alerter les secteurs exposés de la montée des eaux ; demander de rejoindre le plus rapidement possible le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) et/ou de déplacer les véhicules sur un point haut puis de limiter les déplacements :** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Transmettre aux autorités et aux services de sécurité et des secours l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer.** ☐

- **Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.** ☐
  - ↳ *Mobiliser un agent de la cellule Secrétariat de crise qui sera en charge de cette mission.*

- **Informer les habitants de l'aggravation de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'aggravation de la situation. Demander d'activer les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'aggravation de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Si besoin, demander à la cellule Terrain d'anticiper la fragilité électrique par l'installation du groupe électrogène à la mairie ou dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐

- **Si besoin, anticiper la fragilité des réseaux de télécommunication en mobilisant l'ADRASEC pour assurer le maintien d'une ligne de communication radio avec la Préfecture.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Demander à la cellule Population un point de situation particulier sur l'accueil des sinistrés dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Demander l'appui des associations de Sécurité Civile (Croix Rouge) si besoin.*
  - ↳ *Demander l'appui de la Préfecture si besoin.*
  - ↳ *Solliciter les services de secours, le cas échéant, pour l'évacuation d'un sinistré vers un hôpital.*
  - ↳ *Transmettre la liste des sinistrés à la cellule Secrétariat de crise pour répondre aux interrogations des administrés sur l'accueil de leur proche.*

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l 'amélioration : décider du passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Amélioration de la situation météorologique et hydrologique.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Accueillir les éventuels bénévoles et les répartir sur la commune en fonction des besoins.** ☐
- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Météo France, Préfecture, APIC, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Consulter régulièrement la hauteur de la Têt sur le site Vigicrues :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance des points sensibles et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la carte du risque inondation et à la page 12 pour le détail des points de surveillance.*
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'amélioration de la situation. Demander de désactiver les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Informer les habitants de l'amélioration la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules afin de dresser un bilan des dégâts.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes.*
  - ↳ *Réseaux de communication.*
  - ↳ *Réseaux d'énergie et d'eau potable.*
- **Si besoin, prendre contact avec les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone) en vue de leur rétablissement.** ☐
- **Demander à la cellule Population de procéder à la fermeture du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) et de tenir au courant sur les personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.** ☐
- **En cas de problème sur le réseau d'eau potable ou d'interdiction de consommation :** ☐
  - ↳ *Contacter le gestionnaire.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Organiser une distribution de substitution. Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Terrain pour mettre en place la gestion des déchets :** ☐
  - ↳ *Se coordonner avec la Communauté de communes Conflent-Canigó.*
  - ↳ *S'assurer du fonctionnement de la déchetterie de la commune.*
  - ↳ *Installer un point de collecte sécurisé.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de communiquer le lieu de stockage.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Démobiliser les responsables des cellules.*

- **Organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INONDATION

CELLULE **TERRAIN**

NIVEAU 1 : VIGILANCE

Vigilance météo active sans conséquences sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Suivre l'évolution de la situation sur le terrain et renseigner le niveau d'eau dans la grille d'évaluation hydrologique.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS et à la cartographie du risque inondation.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Procéder au curage préventif des avaloirs, grilles et buses pour faciliter les écoulements des eaux pluviales.** ☐
- **Intervenir sur les vannes communales afin de limiter les risques de débordements.** ☐
  - ↳ *Fermeture de la vanne du Réal.*
  - ↳ *Ouverture de la vanne Riberette pour réduire le risque d'inondation des 3 maisons exposées.*
  - ↳ *Se reporter à la cartographie du risque inondation.*
- **Préparer les moyens matériels en vue d'une mise en action sur le terrain (véhicules, barrières, panneau de signalisation, etc.).** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : niveau 2 : MOBILISATION RESTREINTE.*

NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Vigilance météo active avec premiers impacts mineurs et localisés sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.
- **Poursuivre le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain et renseigner le niveau d'eau dans la grille d'évaluation hydrologique.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Contrôler les secteurs de ruissellement et/ou d'accumulation des eaux de pluviales. Si besoin, procéder au curage des avaloirs et des buses.** ☐

- **Diffuser sur le terrain un message d'information demandant le déplacement des véhicules.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Fermer les accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la cartographie inondation A0.*

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

3 NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Vigilance météo active avec débordements dans les zones à risque.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Si besoin, renforcer la mobilisation de l'équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.*

- **Poursuivre le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain et renseigner le niveau d'eau dans la grille d'évaluation hydrologique.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*

- **Diffuser sur le terrain un message demandant le déplacement des véhicules.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Alerter les secteurs exposés de la montée des eaux ; demander de rester en sécurité dans les étages ou de rejoindre le plus rapidement possible le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐

- **Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.** ☐

Fermer les accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise. ☐
  - ↳ *Se reporter à la cartographie inondation A0.*

- **Sécuriser les zones impactées et évacuées puis maintenir le bon ordre public sur le terrain avec le concours des services de secours et de sécurité.** ☐

- **Si besoin, anticiper la fragilité électrique par l'installation du groupe électrogène à la mairie ou dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Amélioration de la situation météorologique et hydrologique.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Poursuivre le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain et renseigner le niveau d'eau dans la grille d'évaluation hydrologique.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 12 de la partie « POURQUOI ? » du PCS.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Contrôler les secteurs de ruissellement et/ou d'accumulation des eaux de pluviales. Si besoin, procéder au curage des avaloirs et des buses.** ☐
- **Diffuser l'information auprès des secteurs impactés de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Poursuivre la sécurisation des zones impactées si nécessaire.** ☐
- **En cas de problème sur le réseau d'eau potable ou d'interdiction de consommation, alerter tous les secteurs exposés de l'interdiction de consommation et informer du lieu de distribution de substitution :** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sur demande du Commandement de crise, mettre en place la gestion des déchets :** ☐
  - ↳ *Se coordonner avec la Communauté de communes Conflent-Canigó.*
  - ↳ *S'assurer du fonctionnement de la déchetterie communale.*
  - ↳ *Installer un point de collecte sécurisé.*
- **Dresser un bilan des dégâts sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes.*
  - ↳ *Réseaux de communication.*
  - ↳ *Réseaux d'énergie et d'eau potable.*
- **Prendre un maximum de photos pour alimenter les dossiers d'assurance.** ☐
- **En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Nettoyer et remettre en état le domaine public et les voiries.** ☐
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INONDATION

CELLULE **SECRETARIAT DE CRISE**



NIVEAU 2 à 3 : MOBILISATION RESTREINTE à RENFORCEE

Dès les premiers impacts mineurs à des débordements généralisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 22 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Installer le Poste de Commandement Communal (ou le PCC de repli si besoin).** ☐
  - ↳ *Équipement et fournitures nécessaires (informatique, papeterie, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 119 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Consigner toutes les actions menées et les prises de décision dans la main courante.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 123 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Installer et équiper un standard téléphonique et assurer l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique des personnes se présentant en mairie.** ☐
  - ↳ *A l'accueil de la mairie.*
  - ↳ *Diffuser seulement les informations transmises par le Commandement de crise.*
  - ↳ *Se reporter à la page 122 de la partie « COMMENT? » du PCS.*
- **Consigner les informations et demandes dans un registre des appels en dissociant les informations liées à la crise de celles qui ne le sont pas :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 124 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Prioriser le traitement des appels liés à l'événement en cours.*
  - ↳ *Transmettre les informations importantes au Commandement de crise.*
- **Transmettre les informations du Commandement de crise à la population en utilisant les moyens appropriés :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sur demande du Commandement de crise participer à l'alerte par téléphone de certaines populations ou enjeux particuliers.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés à la crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **S'assurer des bonnes conditions d'intervention des agents et planifier avec le Commandement de crise le roulement des équipes.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Amélioration de la situation météorologique et hydrologique.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Diffuser les informations transmises par le Commandement de crise.**
  - ↳ *Sur l'amélioration de la situation.*
  - ↳ *Sur la mise en place d'un lieu de stockage des déchets.*
  - ↳ *Sur les consignes de sécurité à respecter et les mesures de précaution à prendre.*

☐

- **Relayer la levée de l'alerte aux enjeux et personnes préalablement alertés par téléphone.**
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

☐

- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés au retour à la normale.**
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

☐

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.**
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT? » du PCS.*

☐

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INONDATION

CELLULE POPULATION

Il est primordial avant le début de l'événement qu'un état des lieux des stocks (nourritures, boissons, etc.) et du matériel (bancs, tables, couvertures de survies, etc.) nécessaires à la vie du (des) centre(s) d'hébergement soit réalisé par les membres de la cellule.

2 3

NIVEAU 2 à 3 : MOBILISATION RESTREINTE à RENFORCEE

Dès les premiers impacts mineurs à des débordements généralisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 26 de la partie « QUI ? » du PCS.*

- **Se mettre en lien avec les écoles de la commune et les tenir informées de l'évolution de la situation. Demander l'activation des PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Mettre en place un suivi des personnes vulnérables recensées sur la commune.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Sur ordre du Commandement de crise, ouvrir le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés.*
  - ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).*
  - ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.*
  - ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  - ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.*
  - ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues ou nécessitant une évacuation vers un hôpital.*
  - ↳ *Se reporter à la grille d'enregistrement des sinistrés.*

- **En cas de défaillance des réseaux d'adduction d'eau, prévoir un dispositif de distribution d'eau potable dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) en lien avec le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si l'évolution de la situation est favorable : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Amélioration de la situation météorologique et hydrologique.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Informer les écoles de la commune de l'amélioration de la situation. Demander la désactivation des PPMS.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les personnes vulnérables suivies de l'amélioration de la situation.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Dès confirmation par le Commandement de crise, informer les personnes hébergées de l'amélioration de la situation.** ☐

- **Fermer progressivement le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  ↳ *Trouver des solutions de relogement à moyen terme pour les sinistrés les plus touchés.*

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



RISQUE INCENDIE DE FORÊT

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE

1 NIVEAU 1 : VIGILANCE

Départ de feu sans conséquence sur le territoire et sans vigilance météo active.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Météo France, Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance du secteur impacté par le départ de feu et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
- **En collaboration avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier), demander à la cellule Terrain la fermeture des accès aux zones impactées par l'incendie et la mise en place de déviations.** ☐
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Analyser les différents indicateurs de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec la cellule Terrain et les pompiers:** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 2 : MOBILISATION RESTREINTE.*

2 NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Incendie en zone boisée et éloigné des habitations avec vigilance météo active.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Activer le PCS dans sa configuration restreinte :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain ; Secrétariat de crise et Population.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer le PCC (ou PCC de repli si besoin), d'ouvrir une main courante, et d'activer le standard téléphonique.** ☐
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France.*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **En collaboration avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier) sur place, demander à la cellule Terrain la fermeture des accès aux zones impactées par le feu.** ☐
- **S'assurer que tous les membres sur le terrain sont identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Si nécessaire, contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.** ☐
- **Informer les habitants de l'aggravation de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin de réaliser un suivi des personnes vulnérables.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

3 NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Incendie en zone boisée ou agricole proche des habitations ou en zone urbaine avec vigilance.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser la Cellule de Crise Municipale complète :** ☐
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain ; Secrétariat de crise et Population.*
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France.*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*
- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐
- **Mobiliser la cellule Population pour l'ouverture et l'agencement du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) si les conditions sont réunies pour son ouverture.** ☐
- **Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Rédiger le message d'information.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **En collaboration avec le COS des pompiers, alerter les secteurs exposés à l'incendie (en fonction de sa localisation). Demander de suivre les consignes des secours : se confiner OU rejoindre le plus rapidement possible le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) ou un point de rassemblement extérieur.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Transmettre aux autorités et aux services de sécurité et des secours l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer.** ☐

- **Informer les habitants de l'aggravation de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'aggravation de la situation. Demander d'activer les PPMS des écoles exposées.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'aggravation de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.** ☐
  - ↳ *Mobiliser un agent de la cellule Secrétariat de crise qui sera en charge de cette mission.*

- **Demander à la cellule Population un point de situation particulier sur l'accueil des sinistrés dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Demander l'appui des associations de Sécurité Civile (Croix Rouge) si besoin.*
  - ↳ *Demander l'appui de la Préfecture si besoin.*

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : décider du passage au niveau POST-CRISE.*

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'incendie est maîtrisé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Accueillir les éventuels bénévoles et les répartir sur la commune en fonction des besoins.** ☐
- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Météo France, Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance des secteurs touchés par l'incendie et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
- **Informer les secteurs exposés de l'amélioration de la situation :** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Informer les habitants de l'amélioration de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'amélioration de la situation. Demander de désactiver les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Demander à la cellule Population de procéder à la fermeture du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) et de tenir au courant sur les personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.** ☐

- **Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules afin de dresser un bilan des dégâts.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Bâtiment ;*
  - ↳ *Réseaux ; etc.*

- **Si besoin, prendre contact avec les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone) en vue de leur rétablissement.** ☐

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Démobiliser les responsables des cellules.*

- **Organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

CELLULE **TERRAIN**

NIVEAUX 1 à 2 : VIGILANCE à MOBILISATION RESTREINTE

Départ de feu sans conséquence ou en zone boisée et éloigné des habitations.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Surveiller le secteur impacté par l'incendie.** ☐
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Préparer les moyens matériels en vue d'une mise en action sur le terrain (véhicules, barrières, panneau de signalisation, etc.).** ☐
- **Fermer les accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise.** ☐
- **Diffuser sur le terrain un message d'alerte demandant d'éviter le secteur à risque** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : adapter la mobilisation : niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Incendie en zone boisée ou agricole proche des habitations ou en zone urbaine avec vigilance.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Si besoin, renforcer la mobilisation de l'équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Évaluer la situation proche des secteurs touchés par l'incendie en concertation avec le Commandement de crise et le COS des pompiers.** ☐
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **En fonction de l'évolution de l'incendie, étendre les fermetures des accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec les services du SDIS et le Commandement de crise.** ☐

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Diffuser sur le terrain un message d'alerte demandant de suivre les consignes des secours (confinement OU évacuation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) ou un point de rassemblement extérieur).** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation le cas échéant.** ☐

- **Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.** ☐

- **Sécuriser les zones impactées et évacuées puis maintenir le bon ordre public sur le terrain avec le concours des services de secours et de sécurité.** ☐

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'incendie est maîtrisé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Évaluer la situation du ou des secteurs touchés par l'incendie en concertation avec le Commandement de crise et le COS des pompiers.** ☐
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*

- **Diffuser auprès des secteurs impactés, un message informant de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Dresser un bilan des dégâts sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Bâtiments ;*
  - ↳ *Réseaux ; etc.*

- **Prendre un maximum de photo afin d'alimenter les dossiers pour les assurances.** ☐

- **En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Nettoyer et remettre en état le domaine public et les voiries.** ☐

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

CELLULE **SECRETARIAT DE CRISE**

2 3

NIVEAU 2 et 3 : MOBILISATION RESTREINTE à RENFORCEE

Incendie en cours.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 22 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Installer le Poste de Commandement Communal (ou le PCC de repli si besoin).** ☐
  - ↳ *Équipement et fournitures nécessaires (informatique, papeterie, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 119 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Consigner toutes les actions menées et les prises de décision dans la main courante.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 123 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Installer et équiper un standard téléphonique et assurer l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique des personnes se présentant en mairie.** ☐
  - ↳ *A l'accueil de la mairie.*
  - ↳ *Diffuser seulement les informations transmises par le Commandement de crise.*
  - ↳ *Se reporter à la page 122 de la partie « COMMENT? » du PCS.*
- **Consigner les informations et demandes dans un registre des appels en dissociant les informations liées à la crise de celles qui ne le sont pas :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 124 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Prioriser le traitement des appels liés à l'événement en cours.*
  - ↳ *Transmettre les informations importantes au Commandement de crise.*
- **Transmettre les informations du Commandement de crise à la population en utilisant les moyens appropriés :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sur demande du Commandement de crise participer à l'alerte par téléphone de certaines populations ou enjeux particuliers.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés à la crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **S'assurer des bonnes conditions d'intervention des agents et planifier avec le Commandement de crise le roulement des équipes.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'incendie est maîtrisé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Diffuser les informations transmises par le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Sur l'amélioration de la situation.*
  - ↳ *Sur les consignes de sécurité à respecter et les mesures de précaution à prendre.*
- **Relayer la levée de l'alerte aux enjeux et personnes préalablement alertés par téléphone.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés au retour à la normale.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

CELLULE POPULATION

Il est primordial avant le début de l'événement qu'un état des lieux des stocks (nourritures, boissons, etc.) et du matériel (bancs, tables, couvertures de survies, etc.) nécessaires à la vie du (des) centre(s) d'hébergement soit réalisé par les membres de la cellule.

NIVEAU 2 et 3 : MOBILISATION RESTREINTE à RENFORCEE

Incendie en cours.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 26 de la partie « QUI ? » du PCS.*

- **Se mettre en lien avec les écoles de la commune et les tenir informées de l'évolution de la situation. Demander l'activation des PPMS si nécessaire.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Mettre en place un suivi des personnes vulnérables recensées sur la commune.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Sur ordre du Commandement de crise, ouvrir le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés.*
  - ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).*
  - ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.*
  - ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  - ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.*
  - ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues ou nécessitant une évacuation vers un hôpital.*
  - ↳ *Se reporter à la grille d'enregistrement des sinistrés.*

- **En cas de défaillance des réseaux d'adduction d'eau, prévoir un dispositif de distribution d'eau potable dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) en lien avec le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si l'évolution de la situation est favorable : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'incendie est maîtrisé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Informer les écoles de la commune de l'amélioration de la situation. Demander la désactivation des PPMS le cas échéant.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les personnes vulnérables suivies de l'amélioration de la situation.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Dès confirmation par le Commandement de crise, informer les personnes hébergées de l'amélioration de la situation.** ☐

- **Fermer progressivement le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  ↳ *Trouver des solutions de relogement à moyen terme pour les sinistrés les plus touchés.*

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

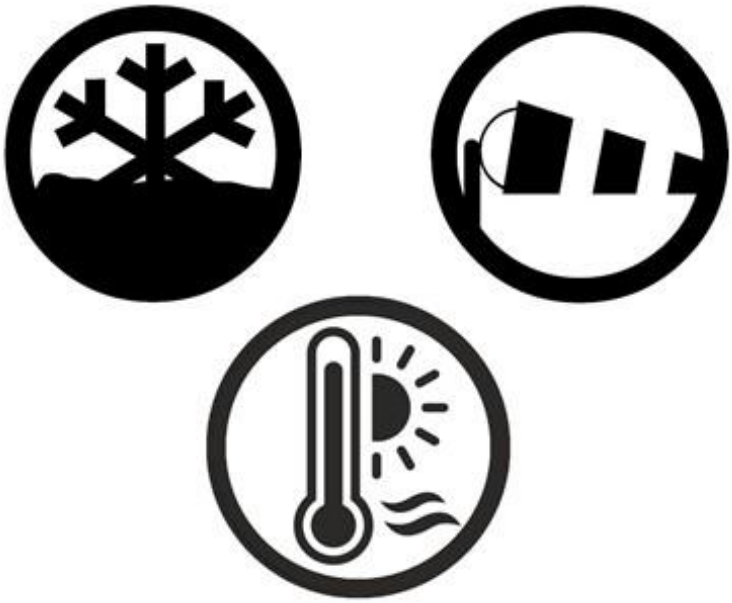

RISQUE D'EXTREME CLIMATIQUE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



ACTIONS EN CAS D'EXTREME CLIMATIQUE

CELLULE **COMMANDEMENT DE CRISE**

1 NIVEAU 1 : VIGILANCE

Vigilance météo active sans conséquences sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?







- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Météo France, Préfecture, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Coordonner la mise en œuvre par les cellules opérationnelles des mesures définies dans les procédures du phénomène météorologique concerné (*niveau 1*) :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la procédure « vents violents/tempêtes » en page 153 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la procédure « grand froid/neige-verglas » en page 151 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Se reporter au plan canicule en page 147 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **S'assurer que tous les membres sur le terrain soient identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec la cellule Terrain :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 2 : MOBILISATION RESTREINTE.*





2 NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Vigilance météo active avec premiers impacts mineurs et localisés sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France.*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Activer le PCS dans sa configuration restreinte :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain ; Secrétariat de crise et Population.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer le PCC (ou PCC de repli si besoin) et d'ouvrir une main courante.** ☐
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer et équiper un standard téléphonique et assurer l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique des personnes se présentant en mairie.** ☐
  - ↳ *A l'accueil de la mairie.*
  - ↳ *Diffuser seulement les informations transmises par le Commandement de crise.*
  - ↳ *Consigner les informations et demandes dans un registre des appels en dissociant les informations liées à la crise de celles qui ne le sont pas*
  - ↳ *Prioriser le traitement des appels liés à l'événement en cours.*
  - ↳ *Transmettre les informations importantes au Commandement de crise.*
  - ↳ *Se reporter à la page 122 de la partie « COMMENT? » du PCS.*
- **Consigner toutes les actions menées et les prises de décision dans la main courante.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 123 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise de rédiger les actes administratifs liés à la crise** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Coordonner la mise en œuvre par les cellules opérationnelles des mesures définies dans les procédures du phénomène météorologique concerné (*niveau 2*) :** ☐



  - ↳ *Se reporter à la procédure « vents violents/tempêtes » en page 153 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*



  - ↳ *Se reporter à la procédure « grand froid/neige-verglas » en page 151 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*



  - ↳ *Se reporter au plan canicule en page 147 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **S'assurer que tous les membres sur le terrain soient identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Évaluer la nécessité d'annuler, de reporter ou d'adapter (report en intérieur, adaptation des horaires…) les évènements prévus sur le territoire communal.** ☐
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin de réaliser un suivi des personnes vulnérables.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Assurer le roulement des équipes en lien avec les responsables de cellules mobilisés.** ☐
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

NIVEAU 3: MOBILISATION RENFORCEE

Impacts généralisés sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser la Cellule de Crise Municipale complète :** ☐
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain ; Secrétariat de crise et Population.*
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France.*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise de rédiger les actes administratifs liés à la crise** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Coordonner la mise en œuvre par les cellules opérationnelles des mesures définies dans les procédures du phénomène météorologique concerné (*niveau 3*) :** ☐



↳ *Se reporter à la procédure « vents violents/tempêtes » en page 153 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*



↳ *Se reporter à la procédure « grand froid/neige-verglas » en page 151 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*



↳ *Se reporter au plan canicule en page 147 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **S'assurer des bonnes conditions de sécurités des équipes en intervention sur le terrain, en lien avec les responsables de cellules mobilisés.** ☐
- **Évaluer la nécessité d'annuler, de reporter ou d'adapter (report en intérieur, adaptation des horaires…) les évènements prévus sur le territoire communal.** ☐
- **Informer les habitants de l'aggravation de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'aggravation de la situation. Demander d'activer les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'aggravation de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Assurer le roulement des équipes en lien avec les responsables de cellules mobilisés.** ☐
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : décider du passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Amélioration de la situation météorologique.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Maintenir le suivi de la situation (institutionnel et terrain) jusqu'au retour complet à la normale :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France.*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*

- **Demander à la cellule Secrétariat de crise de rédiger les actes administratifs liés au retour à la normale** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Coordonner la mise en œuvre par les cellules opérationnelles des mesures définies dans les procédures du phénomène météorologique concerné (*retour à la normale*) :** ☐



  - ↳ *Se reporter à la procédure « vents violents/tempêtes » en page 153 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*



  - ↳ *Se reporter à la procédure « grand froid/neige-verglas » en page 151 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*



  - ↳ *Se reporter au plan canicule en page 147 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'amélioration de la situation. Demander de désactiver les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les habitants de l'amélioration la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Démobiliser les responsables des cellules.*

- **Organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

CELLULE COMMANDEMENT DE CRISE

1 NIVEAU 1 : VIGILANCE

Glissement, chute de blocs sans conséquence sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels (message de la préfecture) et réaliser un point de situation :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 2 : MOBILISATION RESTREINTE.*

2 NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Glissement, chute de blocs avec impacts mineurs sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Activer le PCS dans sa configuration restreinte :** ☐
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain, Secrétariat de crise.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer le PCC (ou PCC de repli si besoin), d'ouvrir une main courante, et d'activer le standard téléphonique.** ☐
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*
- **Mobiliser la cellule Terrain pour établir un premier état des lieux des dégâts en se rendant sur le terrain :** ☐
  - ↳ *Effondrements et fissures, Rupture de réseaux, Routes coupées etc.*
- **S'assurer que tous les membres sur le terrain sont identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.** ☐

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **En collaboration avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier) sur place, demander à la cellule Terrain de fermer les accès aux zones impactées (effondrements, etc.).** ☐
- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

3 NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Glissement, chute de blocs avec impacts significatifs sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Activer le PCS dans sa configuration renforcée :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain, Secrétariat de crise et Population.*
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Retours terrain.*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*
- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'aggravation de la situation. Demander d'activer les PPMS si des écoles sont impactées.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin de réaliser un suivi des personnes vulnérables recensées sur la commune.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population pour l'ouverture et l'agencement du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) si les conditions sont réunies pour son ouverture.** ☐
- **Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Rédiger le message d'information.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Informer les habitants de l'aggravation de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Mobiliser la cellule Terrain pour établir un premier état des lieux des dégâts en se rendant sur le terrain :** ☐
  - ↳ *Effondrements et fissures, Rupture de réseaux, Routes coupées etc.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.** ☐
  - ↳ *Mobiliser un agent de la cellule Secrétariat de crise qui sera en charge de cette mission.*

- **Demander à la cellule Population un point de situation particulier sur l'accueil des sinistrés dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Demander l'appui des associations de Sécurité Civile (Croix Rouge) si besoin.*
  - ↳ *Demander l'appui de la Préfecture si besoin.*

- **Transmettre aux autorités et aux services de sécurité et des secours l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer.** ☐

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : décider du passage au niveau POST-CRISE.*

OK

NIVEAU POST-CRISE

Glissement, chute de blocs stabilisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Accueillir les éventuels bénévoles et les répartir sur la commune en fonction des besoins.** ☐
- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (SDIS, Préfecture, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'amélioration de la situation. Demander de désactiver le PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Informer les habitants de l'amélioration la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules afin de dresser un bilan des dégâts.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Réseaux de communication ;*
  - ↳ *Réseaux d'énergie et d'eau potable.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Demander à la cellule Population de procéder à la fermeture du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) et de tenir au courant sur les personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.** ☐

- **Si besoin, prendre contact avec les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone) en vue de leur rétablissement.** ☐

- **En cas de problème sur le réseau d'eau potable ou d'interdiction de consommation :**
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Organiser une distribution de substitution. Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

  ☐

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.**
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Démobiliser les responsables des cellules.*

  ☐

- **Organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

CELLULE TERRAIN

NIVEAUX 1 A 3 : VIGILANCE A MOBILISATION RENFORCEE

Glissement, chute de blocs sans conséquences jusqu'à impacts significatifs sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 26 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Réaliser un bilan de la situation du ou des secteurs touchés en concertation avec le Commandement de crise et le COS des pompiers.** ☐
  - ↳ *Effondrement ; rupture de réseaux, routes coupées…*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Préparer les moyens matériels en vue d'une mise en action sur le terrain (véhicules, barrières, panneau de signalisation, etc.).** ☐
- **Fermer les accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise.** ☐
- **Participer à l'information de la population sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Le cas échéant, sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
- **Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.** ☐
- **Sécuriser les bâtiments impactés et pouvant représenter un danger.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Glissement, chute de blocs stabilisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Poursuivre le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain :** ☐
  - ↳ *État du réseau routier, des bâtiments communaux, etc.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Poursuivre la sécurisation des zones impactées si nécessaire.** ☐
- **Diffuser auprès des secteurs impactés un message informant de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Dresser un bilan des dégâts sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Bâtiment ;*
  - ↳ *Réseaux ; etc.*
- **Prendre un maximum de photo afin d'alimenter les dossiers pour les assurances.** ☐
- **En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Nettoyer et remettre en état le domaine public et les voiries.** ☐
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

CELLULE **SECRETARIAT DE CRISE**

2 3

NIVEAUX 2 à 3 : MOBILISATION RESTREINTE A RENFORCEE

Glissement, chute de blocs avec impacts mineurs à significatifs sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 22 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Installer le Poste de Commandement Communal (ou le PCC de repli si besoin).** ☐
  - ↳ *Équipement et fournitures nécessaires (informatique, papeterie, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 119 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Consigner toutes les actions menées et les prises de décision dans la main courante.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 123 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Installer et équiper un standard téléphonique et assurer l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique des personnes se présentant en mairie.** ☐
  - ↳ *A l'accueil de la mairie.*
  - ↳ *Diffuser seulement les informations transmises par le Commandement de crise.*
  - ↳ *Se reporter à la page 122 de la partie « COMMENT? » du PCS.*
- **Consigner les informations et demandes dans un registre des appels en dissociant les informations liées à la crise de celles qui ne le sont pas :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 124 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Prioriser le traitement des appels liés à l'événement en cours.*
  - ↳ *Transmettre les informations importantes au Commandement de crise.*
- **Transmettre les informations du Commandement de crise à la population en utilisant les moyens appropriés :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sur demande du Commandement de crise participer à l'alerte par téléphone de certaines populations ou enjeux particuliers.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés à la crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **S'assurer des bonnes conditions d'intervention des agents et planifier avec le Commandement de crise le roulement des équipes.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Glissement, chute de blocs stabilisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Diffuser les informations transmises par le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Sur l'amélioration de la situation.*
  - ↳ *Sur les consignes de sécurité à respecter et les mesures de précaution à prendre.*
- **Relayer la levée de l'alerte aux enjeux et personnes préalablement alertés par téléphone.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés au retour à la normale.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

CELLULE POPULATION

Il est primordial avant le début de l'événement qu'un état des lieux des stocks (nourritures, boissons, etc.) et du matériel (bancs, tables, couvertures de survies, etc.) nécessaires à la vie du (des) centre(s) d'hébergement soit réalisé par les membres de la cellule.

NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Glissement, chute de blocs avec impacts significatifs sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 26 de la partie « QUI ? » du PCS.*

- **Se mettre en lien avec les écoles de la commune et les tenir informées de la situation. Demander l'activation des PPMS si nécessaire.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Mettre en place un suivi des personnes vulnérables recensées sur la commune.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Sur ordre du Commandement de crise, ouvrir le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés.*
  - ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).*
  - ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.*
  - ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  - ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.*
  - ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues ou nécessitant une évacuation vers un hôpital.*
  - ↳ *Se reporter à la grille d'enregistrement des sinistrés.*

- **En cas de défaillance des réseaux d'adduction d'eau, prévoir un dispositif de distribution d'eau potable dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) en lien avec le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si l'évolution de la situation est favorable : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Glissement, chute de blocs stabilisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Informer les écoles de la commune de l'amélioration de la situation. Demander la désactivation des PPMS le cas échéant.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les personnes vulnérables suivies de l'amélioration de la situation.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Dès confirmation par le Commandement de crise, informer les personnes hébergées de l'amélioration de la situation.** ☐

- **Fermer progressivement le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  ↳ *Trouver des solutions de relogement à moyen terme pour les sinistrés les plus touchés.*

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



RISQUE SISMIQUE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE SEISME

CELLULE **COMMANDEMENT DE CRISE**

1 NIVEAU 1 : VIGILANCE

Secousse de faible intensité sans conséquence sur le territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels (message de la préfecture) et réaliser un point de situation avec la cellule Terrain :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 2 : MOBILISATION RESTREINTE.*

2 NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Secousse de faible intensité avec impacts mineurs et localisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Activer le PCS dans sa configuration restreinte :** ☐
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain, Secrétariat de crise et Population.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer le PCC (ou PCC de repli si besoin), d'ouvrir une main courante, et d'activer le standard téléphonique.** ☐
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*
- **Mobiliser la cellule Terrain pour établir un premier état des lieux des dégâts en se rendant sur le terrain :** ☐
  - ↳ *Effondrements et fissures, Rupture de réseaux, Routes coupées etc.*
- **S'assurer que tous les membres sur le terrain sont identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.** ☐

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin de réaliser un suivi des personnes vulnérables.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **En collaboration avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier) sur place, demander à la cellule Terrain de fermer les accès aux zones impactées (effondrements, etc.).** ☐

- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐

- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

3 NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Secousse d'intensité moyenne à forte avec impacts significatifs en plusieurs points du territoire.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Activer le PCS dans sa configuration renforcée :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain, Secrétariat de crise et Population.*

- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi du BCSF (Le Bureau Central Sismologique Français).*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*

- **Mobiliser la cellule Terrain pour établir un premier état des lieux des dégâts en se rendant sur le terrain :** ☐
  - ↳ *Effondrements et fissures, Rupture de réseaux, Routes coupées etc.*

- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐

- **Identifier des points de rassemblement à ciel ouvert (stades, parcs, etc.) pour éviter le regroupement à proximité des bâtiments :** ☐
  - ↳ *Promenade, Place de la Liberté, Parkings Coueffec et ZAE, Stade…, voir carte des risques géologiques pour la localisation des points de rassemblements potentiels.*
  - ↳ *Sécuriser et indiquer les trajets pour s'y rendre.*

- **Mobiliser la cellule Population pour l'ouverture et l'agencement du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) si les conditions sont réunies pour son ouverture (s'assurer de l'intégrité structurelle du bâtiment).** ☐

- **Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Rédiger le message d'information.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de la situation. Demander d'activer les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.** ☐
  - ↳ *Mobiliser un agent de la cellule Secrétariat de crise qui sera en charge de cette mission.*

- **Demander à la cellule Population un point de situation particulier sur l'accueil des sinistrés dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Demander l'appui des associations de Sécurité Civile (Croix Rouge) si besoin.*
  - ↳ *Demander l'appui de la Préfecture si besoin.*

- **Transmettre aux autorités et aux services de sécurité et des secours l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer.** ☐

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : décider du passage au niveau POST-CRISE.*

OK

NIVEAU POST-CRISE

Après les éventuelles répliques.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Accueillir les éventuels bénévoles et les répartir sur la commune en fonction des besoins.** ☐

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (SDIS, Préfecture, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐

- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'amélioration de la situation. Demander de désactiver les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les habitants de l'amélioration la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules afin de dresser un bilan des dégâts.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Réseaux de communication ;*
  - ↳ *Réseaux d'énergie et d'eau potable.*

- **Demander à la cellule Population de procéder à la fermeture du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) et de tenir au courant sur les personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.** ☐

- **Si besoin, prendre contact avec les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone) en vue de leur rétablissement.** ☐

- **En cas de problème sur le réseau d'eau potable ou d'interdiction de consommation :** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
  - ↳ *Organiser une distribution de substitution. Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Démobiliser les responsables des cellules.*

- **Organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE SEISME

CELLULE TERRAIN



NIVEAUX 1 à 3 : VIGILANCE à MOBILISATION RENFORCEE

Secousse de faible à forte intensité.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Réaliser un bilan de la situation du ou des secteurs touchés en concertation avec le Commandement de crise et le COS des pompiers.** ☐
  - ↳ *Effondrement ; rupture de réseaux, routes coupées…*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Préparer les moyens matériels en vue d'une mise en action sur le terrain (véhicules, barrières, panneau de signalisation, etc.).** ☐
- **Fermer les accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise.** ☐
- **Participer à l'information de la population sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) ou vers les points de rassemblement extérieurs.** ☐
- **Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.** ☐
- **Sécuriser les bâtiments impactés et pouvant représenter un danger.** ☐
- **Si besoin, anticiper la fragilité électrique par l'installation du groupe électrogène à la mairie ou dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Après les éventuelles répliques.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Poursuivre le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain :** ☐
  - ↳ *État du réseau routier, des bâtiments communaux, etc.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Poursuivre la sécurisation des zones impactées si nécessaire.** ☐
- **Diffuser auprès des secteurs impactés un message informant de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Dresser un bilan des dégâts sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Bâtiment ;*
  - ↳ *Réseaux ; etc.*
- **Prendre un maximum de photo afin d'alimenter les dossiers pour les assurances.** ☐
- **En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Nettoyer et remettre en état le domaine public et les voiries.** ☐
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE SEISME

CELLULE **SECRETARIAT DE CRISE**

2 3

NIVEAUX 2 ET 3 : MOBILISATION RESTREINTE à RENFORCEE

Secousse de faible à forte intensité.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 22 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Installer le Poste de Commandement Communal (ou le PCC de repli si besoin).** ☐
  - ↳ *Équipement et fournitures nécessaires (informatique, papeterie, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 119 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Consigner toutes les actions menées et les prises de décision dans la main courante.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 123 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Installer et équiper un standard téléphonique et assurer l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique des personnes se présentant en mairie.** ☐
  - ↳ *A l'accueil de la mairie.*
  - ↳ *Diffuser seulement les informations transmises par le Commandement de crise.*
  - ↳ *Se reporter à la page 122 de la partie « COMMENT? » du PCS.*
- **Consigner les informations et demandes dans un registre des appels en dissociant les informations liées à la crise de celles qui ne le sont pas :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 124 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Prioriser le traitement des appels liés à l'événement en cours.*
  - ↳ *Transmettre les informations importantes au Commandement de crise.*
- **Transmettre les informations du Commandement de crise à la population en utilisant les moyens appropriés :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sur demande du Commandement de crise participer à l'alerte par téléphone de certaines populations ou enjeux particuliers.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés à la crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **S'assurer des bonnes conditions d'intervention des agents et planifier avec le Commandement de crise le roulement des équipes.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Après les éventuelles répliques.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Diffuser les informations transmises par le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Sur l'amélioration de la situation.*
  - ↳ *Sur les consignes de sécurité à respecter et les mesures de précaution à prendre.*
- **Relayer la levée de l'alerte aux enjeux et personnes préalablement alertés par téléphone.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés au retour à la normale.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE SEISME

CELLULE POPULATION

Il est primordial avant le début de l'événement qu'un état des lieux des stocks (nourritures, boissons, etc.) et du matériel (bancs, tables, couvertures de survies, etc.) nécessaires à la vie du (des) centre(s) d'hébergement soit réalisé par les membres de la cellule.

NIVEAUX 2 ET 3 : MOBILISATION RESTREINTE à RENFORCEE

Secousse de faible à forte intensité.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 26 de la partie « QUI ? » du PCS.*

- **Se mettre en lien avec les écoles de la commune et les tenir informées de la situation. Demander l'activation des PPMS si nécessaire.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Mettre en place un suivi des personnes vulnérables recensées sur la commune.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Sur ordre du Commandement de crise, ouvrir le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés.*
  - ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).*
  - ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.*
  - ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  - ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.*
  - ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues ou nécessitant une évacuation vers un hôpital.*
  - ↳ *Se reporter à la grille d'enregistrement des sinistrés.*

- **En cas de défaillance des réseaux d'adduction d'eau, prévoir un dispositif de distribution d'eau potable dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) en lien avec le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si l'évolution de la situation est favorable : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Après les éventuelles répliques.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Informer les écoles de la commune de l'amélioration de la situation. Demander la désactivation des PPMS le cas échéant.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les personnes vulnérables suivies de l'amélioration de la situation.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Dès confirmation par le Commandement de crise, informer les personnes hébergées de l'amélioration de la situation.** ☐

- **Fermer progressivement le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  ↳ *Trouver des solutions de relogement à moyen terme pour les sinistrés les plus touchés.*

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



RISQUE RUPTURE D'OUVRAGE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE RUPTURE D'OUVRAGE

CELLULE **COMMANDEMENT DE CRISE**

1 NIVEAU 1 : VIGILANCE

Vigilance renforcée.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Exploitant, Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Mettre en pré-alerte la cellule de crise municipale :** ☐
  - ↳ *Informer les responsables des cellules Secrétariat de crise, Terrain et Population.*
- **Demander à la cellule Population de pré-identifier les personnes vulnérables situées dans la zone de submersion.** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels (Exploitant et/ou Préfecture) et réaliser un point de situation avec les responsables de cellule mobilisés :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 2 : MOBILISATION RENFORCEE.*

2 NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Préoccupations sérieuses.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Exploitant, Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Activer le PCS dans sa configuration restreinte :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Secrétariat de crise, Terrain et Population.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer le PCC (ou PCC de repli si besoin), d'ouvrir une main courante, et d'activer le standard téléphonique.** ☐
- **Mobiliser la cellule Terrain pour relayer l'alerte sur le terrain et demander l'évacuation de la zone de submersion (selon les consignes données par la Préfecture).** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*
  - ↳ ***Barrage des Bouillouses** : ensemble de la zone de submersion.*
  - ↳ ***Barrage de Vinça** : Secteur de Rue de l'Artisanat à Rue de la Gare (point bas - débordement de la retenue au-delà de la cote 247 m NGF).*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'aggravation de la situation. Demander d'activer les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin de réaliser un suivi des personnes vulnérables recensées.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Informer la Préfecture des personnes n'ayant pas reçu l'alerte ou refusant d'évacuer.** ☐
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **En collaboration avec les services de secours et de sécurité, demander à la cellule Terrain de fermer les accès à la zone de submersion.** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*
  - ↳ *Tenir compte des fermetures mises en place par les services du département au niveau des RD.*
- **En collaboration avec les services de secours et de sécurité, demander à la cellule Terrain de guider et canaliser les populations évacuées vers les lieux de rassemblement.** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*
  - ↳ *Pour le barrage des Bouillouses : évacuation vers un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) situé à distance de la zone de submersion – Stade ou écoles.*
  - ↳ *Pour le barrage de Vinça : évacuation vers le complexe sportif/salle polyvalente.*
- **Mobiliser la cellule Population pour assurer l'accueil de la population dans le CARe désigné.** ☐
- **Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Rédiger le message d'information.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **S'assurer que tous les membres sur le terrain sont identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.** ☐
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours de l'exploitant et/ou de la Préfecture. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la vigilance.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*



3 NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Péril imminent.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Exploitant, Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Activer le PCS dans sa configuration renforcée :** ☐
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Secrétariat de crise, Terrain et Population.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Demander à la cellule Terrain de s'assurer que les opérations d'alerte et d'évacuation de la zone de submersion soient menées à terme dans les plus brefs délais.** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*
- **Informer la Préfecture des personnes n'ayant pas reçu l'alerte ou refusant d'évacuer.** ☐
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'aggravation de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'aggravation de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Informer les habitants de l'aggravation de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Demander à la cellule Terrain de s'assurer que tous les accès à la zone de submersion sont bien fermés et que toutes les déviations nécessaires sont en place.** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*
  - ↳ *Tenir compte des fermetures mises en place par les services du département au niveau des RD.*
- **En collaboration avec les services de secours et de sécurité, demander à la cellule Terrain de guider et canaliser les dernières personnes restant à évacuer vers les lieux de rassemblement.** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*
  - ↳ *Pour le barrage des Bouillouses : évacuation vers un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) situé à distance de la zone de submersion – Stade ou écoles.*
  - ↳ *Pour le barrage de Vinça : évacuation vers le complexe sportif/salle polyvalente.*
- **S'assurer que toutes les équipes de terrain aient bien évacué la zone une fois les opérations terminées.** ☐
- **Demander à la cellule Population un point de situation particulier sur l'accueil des sinistrés dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Demander l'appui de la Préfecture si besoin.*
- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours de l'exploitant et/ou de la Préfecture. Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable ou le **barrage rompt** : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : décider du passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Le risque de rupture du barrage est écarté ou l'onde de submersion s'est nettement atténuée.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Accueillir les éventuels bénévoles et les répartir sur la commune en fonction des besoins.** ☐
- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Mobiliser la cellule Terrain pour la surveillance et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐
- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'amélioration de la situation. Demander de désactiver les PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Informer les habitants de l'amélioration la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
- **Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules afin de dresser un bilan des dégâts.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Réseaux de communication ;*
  - ↳ *Réseaux d'énergie.*
- **Demander à la cellule Population de procéder à la fermeture du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) et de tenir au courant sur les personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.** ☐
- **Si besoin, prendre contact avec les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone) en vue de leur rétablissement.** ☐
- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture.*
  - ↳ *Démobiliser les responsables des cellules.*
- **Organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE RUPTURE D'OUVRAGE

CELLULE **TERRAIN**

2 3

NIVEAUX 2 à 3 : MOBILISATION RESTREINTE A RENFORCEE

Préoccupations sérieuses à péril imminent.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Préparer les moyens matériels en vue d'une mise en action sur le terrain (véhicules, barrières, panneau de signalisation, etc.).** ☐
- **En coordination avec les services de secours et de sécurité et le Commandement de crise, fermer les accès à la zone de danger et mettre en place les déviations nécessaires. Installer une signalisation adaptée.** ☐
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage*
- **Diffuser sur le terrain un message d'alerte demandant d'évacuer la zone de danger et de se diriger vers les lieux de rassemblement communiqués par le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.** ☐
- **En coordination avec les services de secours et de sécurité, sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation vers les lieux de rassemblement.** ☐
- **Sécuriser les zones évacuées et participer au maintien de l'ordre sur le terrain.** ☐
- **S'assurer que toutes les équipes en intervention sur le terrain évacuent la zone de danger si les autorités en donnent l'ordre.** ☐
- **Faire remonter toutes les informations importantes (points de blocage, difficultés rencontrées…) au Commandement de crise.** ☐
- **Faire un point de situation avec la cellule Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable ou le **barrage rompt**: poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau post-crise.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Le risque de rupture du barrage est écarté ou l'onde de submersion s'est nettement atténuée.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Poursuivre le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain :** ☐
  - ↳ *État du réseau routier, des bâtiments communaux, etc.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Poursuivre la sécurisation des zones évacuées ou impactées si nécessaire.** ☐
- **Diffuser sur le terrain un message un message informant de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Dresser un bilan des dégâts sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Bâtiment ;*
  - ↳ *Réseaux ; etc.*
- **Prendre un maximum de photos pour alimenter les dossiers d'assurance** ☐
- **En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Nettoyer et remettre en état le domaine public et les voiries.** ☐
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE RUPTURE D'OUVRAGE

CELLULE **SECRETARIAT DE CRISE**

2 3

NIVEAUX 2 à 3 : MOBILISATION RESTREINTE A RENFORCEE

Préoccupations sérieuses à péril imminent.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 22 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Installer le Poste de Commandement Communal (ou le PCC de repli si besoin).** ☐
  - ↳ *Équipement et fournitures nécessaires (informatique, papeterie, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 119 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Consigner toutes les actions menées et les prises de décision dans la main courante.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 123 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Installer et équiper un standard téléphonique et assurer l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique des personnes se présentant en mairie.** ☐
  - ↳ *A l'accueil de la mairie.*
  - ↳ *Diffuser seulement les informations transmises par le Commandement de crise.*
  - ↳ *Se reporter à la page 122 de la partie « COMMENT? » du PCS.*
- **Consigner les informations et demandes dans un registre des appels en dissociant les informations liées à la crise de celles qui ne le sont pas :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 124 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Prioriser le traitement des appels liés à l'événement en cours.*
  - ↳ *Transmettre les informations importantes au Commandement de crise.*
- **Transmettre les informations du Commandement de crise à la population en utilisant les moyens appropriés :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sur demande du Commandement de crise participer à l'alerte par téléphone de certaines populations ou enjeux particuliers.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés à la crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **S'assurer des bonnes conditions d'intervention des agents et planifier avec le Commandement de crise le roulement des équipes.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Le risque de rupture du barrage est écarté ou l'onde de submersion s'est nettement atténuée.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Diffuser les informations transmises par le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Sur l'amélioration de la situation.*
  - ↳ *Sur les consignes de sécurité à respecter et les mesures de précaution à prendre.*
- **Relayer la levée de l'alerte aux enjeux et personnes préalablement alertés par téléphone.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés au retour à la normale.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE RUPTURE D'OUVRAGE

CELLULE POPULATION

Il est primordial avant le début de l'événement qu'un état des lieux des stocks (nourritures, boissons, etc.) et du matériel (bancs, tables, couvertures de survies, etc.) nécessaires à la vie du (des) centre(s) d'hébergement soit réalisé par les membres de la cellule.

2 3

NIVEAUX 2 à 3 : MOBILISATION RESTREINTE A RENFORCEE

Préoccupations sérieuses à péril imminent.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 26 de la partie « QUI ? » du PCS.*

- **Mettre en place un suivi des personnes vulnérables recensées sur la commune et identifier celles pouvant être situées dans la zone de submersion en cas de rupture.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*

- **Se mettre en lien avec les écoles de la commune et les tenir informées de la situation. Demander l'activation des PPMS.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Sur ordre du Commandement de crise, ouvrir le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés.*
  - ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).*
  - ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.*
  - ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  - ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.*
  - ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues ou nécessitant une évacuation vers un hôpital.*
  - ↳ *Se reporter à la grille d'enregistrement des sinistrés.*

- **En cas de défaillance des réseaux d'adduction d'eau, prévoir un dispositif de distribution d'eau potable dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) en lien avec le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si l'évolution de la situation est favorable : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

Le risque de rupture du barrage est écarté ou l'onde de submersion s'est nettement atténuée.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Informer les écoles de la commune de l'amélioration de la situation. Demander la désactivation des PPMS.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les personnes vulnérables suivies de l'amélioration de la situation.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Dès confirmation par le Commandement de crise, informer les personnes hébergées de l'amélioration de la situation.** ☐

- **Fermer progressivement le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  ↳ *Trouver des solutions de relogement à moyen terme pour les sinistrés les plus touchés.*

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

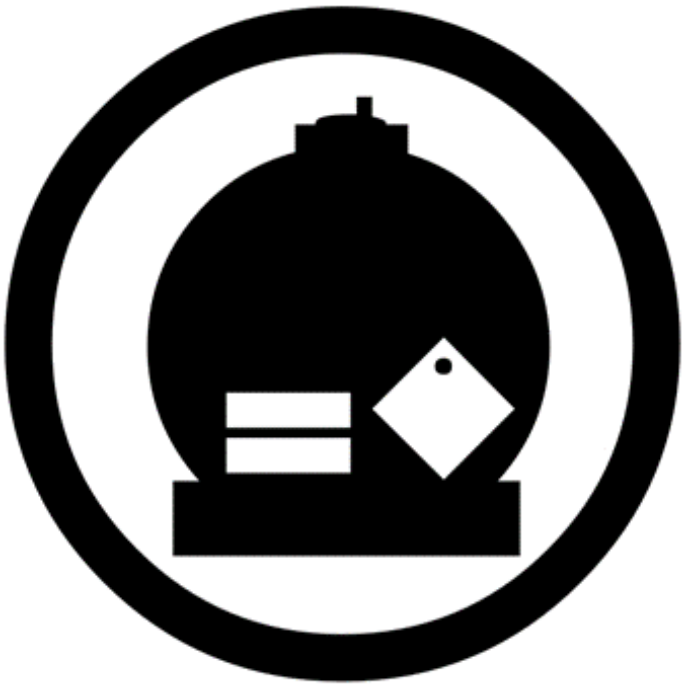

RISQUE
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)

CELLULE **COMMANDEMENT DE CRISE**

NIVEAU 2 : MOBILISATION RESTREINTE

Fuite ou dispersion de matières stable présentant un risque limité avec impacts mineurs et localisés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Contacter les services de secours pour échanger des informations si nécessaire (18 ou 112).** ☐
- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐
- **Activer le PCS dans sa configuration restreinte :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain, Secrétariat de crise et Population.*
- **Demander à la cellule Secrétariat de crise d'installer le PCC (ou PCC de repli si besoin), d'ouvrir une main courante, et d'activer le standard téléphonique.** ☐
- **Alerter les communes voisines de l'accident.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise.*
- **Suivre régulièrement l'évolution de la situation (institutionnel et terrain) :** ☐
  - ↳ *Bulletin de suivi Météo France.*
  - ↳ *Préfecture et SDIS.*
- **Informer les habitants de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
- **Réaliser un bilan de la situation en concertation avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier) sur place.** ☐
  - ↳ *Nature de la matière transportée.*
  - ↳ *Conséquence possible.*
  - ↳ *Périmètre de sécurité déployé.*
- **En collaboration avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier) sur place, demander à la cellule Terrain de fermer des accès aux zones impactées.** ☐
- **S'assurer que tous les membres sur le terrain sont identifiables : gilets réfléchissants, brassards, etc.** ☐
- **Contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.** ☐
- **Alerter les habitants à l'intérieur du périmètre déployé et demander de se conformer aux consignes des autorités et des services de secours (posture confinement ou évacuation).** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de la situation. Demander l'activation du PPMS si une école est exposée.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin de réaliser un suivi des personnes vulnérables.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population pour l'ouverture et l'agencement du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) si les conditions sont réunies pour son ouverture.** ☐

- **Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Rédiger le message d'information.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐

- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec le COS (pompiers) ainsi que l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'aggravation : décider du passage au niveau 3 : MOBILISATION RENFORCEE.*

3 NIVEAU 3 : MOBILISATION RENFORCEE

Fuite ou dispersion de matière instable présentant un risque important et/ou explosion avec impacts significatif sur un secteur étendu.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐

- **Activer le PCS dans sa configuration renforcée :** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules Terrain, Secrétariat de crise et Population.*

- **Informer les habitants de l'aggravation de la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Alerter les communes voisines de l'accident.** ☐

- **Réaliser un bilan de la situation en concertation avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier) sur place.** ☐
  - ↳ *Nature de la matière transportée.*
  - ↳ *Conséquence possible.*
  - ↳ *Périmètre de sécurité déployé.*

- **Demander l'annulation de l'ensemble des manifestations prévues sur le territoire communal.** ☐

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **En collaboration avec le Commandant des Opérations de Secours (COS/pompier) sur place, demander à l'équipe de la cellule Terrain la fermeture des accès aux zones impactées.** ☐

- **Alerter les habitants à l'intérieur du périmètre déployé et demander de se conformer aux consignes des autorités et des services de secours (posture confinement ou évacuation).** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Transmettre aux autorités et aux services de sécurité et des secours l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer.** ☐

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'aggravation de la situation. Demander l'activation du PPMS si une école est exposée.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'aggravation de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.** ☐
  - ↳ *Mobiliser un agent de la cellule Secrétariat de crise qui sera en charge de cette mission.*

- **Demander à la cellule Population un point de situation particulier sur l'accueil des sinistrés dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Demander l'appui des associations de Sécurité Civile (Croix Rouge) si besoin.*
  - ↳ *Demander l'appui de la Préfecture si besoin.*

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Analyser les différents indicateurs institutionnels de suivi de la situation et les retours terrain. Convoquer un point de situation avec le COS (pompiers) ainsi que l'ensemble des responsables de cellules :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : décider du passage au niveau POST-CRISE.*

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'accident est maîtrisé par les services de secours et le périmètre de sécurité est levé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Accueillir les éventuels bénévoles et les répartir sur la commune en fonction des besoins.** ☐

- **Recevoir et traiter les différents messages d'alerte et bulletins d'information (Préfecture, SDIS, etc.) et identifier le risque encouru.** ☐

- **Mobiliser une équipe de la cellule Terrain pour la surveillance et demander un retour précis de la situation sur le terrain.** ☐

- **Informer les secteurs exposés de l'amélioration de la situation :** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **Demander à la cellule Population d'informer les écoles communales de l'amélioration de la situation. Demander de désactiver les PPMS le cas échéant.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser la cellule Population afin d'informer les personnes vulnérables de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les habitants de l'amélioration la situation par les moyens appropriés de communication.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*

- **Convoquer un point de situation avec l'ensemble des responsables de cellules afin de dresser un bilan des dégâts.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Réseaux de communication ;*
  - ↳ *Réseaux d'énergie et d'eau potable.*

- **Demander à la cellule Population de procéder à la fermeture du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) et de tenir au courant sur les personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.** ☐

- **Si besoin, prendre contact avec les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone) en vue de leur rétablissement.** ☐

- **En cas de problème sur le réseau d'eau potable ou d'interdiction de consommation :** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Demander à la cellule Secrétariat de crise de le diffuser sur les réseaux numériques.*
  - ↳ *Demander à la cellule Terrain de le diffuser sur le terrain.*
  - ↳ *Organiser une distribution de substitution. Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Répondre aux demandes de communication (interview, médias) et rédiger si besoin un communiqué de presse.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 134 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (se référer à l'annuaire de crise).*
  - ↳ *Démobiliser les responsables des cellules.*

- **Organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)

CELLULE **TERRAIN**

NIVEAU 2 A 3 : MOBILISATION RESTREINTE A RENFORCEE

Accident en cours.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe d'intervention à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 24 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Réaliser un bilan de la situation du ou des secteurs touchés par l'accident en concertation avec la cellule Commandement de crise et le COS des pompiers.** ☐
  - ↳ *Nature de la matière transportée.*
  - ↳ *Conséquences possibles.*
  - ↳ *Périmètre de sécurité déployé.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Préparer les moyens matériels en vue d'une mise en action sur le terrain (véhicules, barrières, panneau de signalisation, etc.).** ☐
- **Fermer les accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise.** ☐
- **Diffuser sur le terrain un message d'alerte demandant d'adopter la posture recommandée par les autorités et les services de secours.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
- **Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'accident est maîtrisé par les services de secours et le périmètre de sécurité est levé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Poursuivre le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain :** ☐
  - ↳ *État du réseau routier, des bâtiments communaux, etc.*
  - ↳ *Faire remonter les informations à la cellule Commandement de crise.*
- **Poursuivre la sécurisation des zones impactées si nécessaire.** ☐
- **Diffuser auprès des secteurs impactés un message informant de l'amélioration de la situation.** ☐
  - ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Dresser un bilan des dégâts sur le terrain.** ☐
  - ↳ *Sinistrés ou victimes ;*
  - ↳ *Bâtiment ;*
  - ↳ *Réseaux ; etc.*
- **Prendre un maximum de photos pour alimenter les dossiers des assurances.** ☐
- **En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Nettoyer et remettre en état le domaine public et les voiries.** ☐
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)

CELLULE **SECRETARIAT DE CRISE**

NIVEAU 2 A 3: MOBILISATION RESTREINTE A RENFORCEE

Accident en cours.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 22 de la partie « QUI ? » du PCS.*
- **Installer le Poste de Commandement Communal (ou le PCC de repli si besoin).** ☐
  - ↳ *Équipement et fournitures nécessaires (informatique, papeterie, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 119 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Consigner toutes les actions menées et les prises de décision dans la main courante.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 123 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Installer et équiper un standard téléphonique et assurer l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique des personnes se présentant en mairie.** ☐
  - ↳ *A l'accueil de la mairie.*
  - ↳ *Diffuser seulement les informations transmises par le Commandement de crise.*
  - ↳ *Se reporter à la page 122 de la partie « COMMENT? » du PCS.*
- **Consigner les informations et demandes dans un registre des appels en dissociant les informations liées à la crise de celles qui ne le sont pas :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 124 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
  - ↳ *Prioriser le traitement des appels liés à l'événement en cours.*
  - ↳ *Transmettre les informations importantes au Commandement de crise.*
- **Transmettre les informations du Commandement de crise à la population en utilisant les moyens appropriés :** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Sur demande du Commandement de crise participer à l'alerte par téléphone de certaines populations ou enjeux particuliers.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés à la crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **S'assurer des bonnes conditions d'intervention des agents et planifier avec le Commandement de crise le roulement des équipes.** ☐
- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si tendance à l'amélioration : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'accident est maîtrisé par les services de secours et le périmètre de sécurité est levé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Diffuser les informations transmises par le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Sur l'amélioration de la situation.*
  - ↳ *Sur les consignes de sécurité à respecter et les mesures de précaution à prendre.*
- **Relayer la levée de l'alerte aux enjeux et personnes préalablement alertés par téléphone.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
- **Établir en concertation avec le Commandement de crise les actes administratifs liés au retour à la normale.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*
- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS D'ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)

CELLULE POPULATION

Il est primordial avant le début de l'événement qu'un état des lieux des stocks (nourritures, boissons, etc.) et du matériel (bancs, tables, couvertures de survies, etc.) nécessaires à la vie du (des) centre(s) d'hébergement soit réalisé par les membres de la cellule.

NIVEAUX 2 A 3 : MOBILISATION RESTREINTE A RENFORCEE

Accident en cours.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Mobiliser une équipe à la demande du DOS ou du RAC.** ☐
  - ↳ *Adapter les moyens humains à la menace.*
  - ↳ *Se reporter à la page 26 de la partie « QUI ? » du PCS.*

- **Mettre en place un suivi des personnes vulnérables recensées sur la commune** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*
  - ↳ *Voir carte du risque rupture d'ouvrage.*

- **Se mettre en lien avec les écoles de la commune et les tenir informées de la situation. Demander l'activation des PPMS dans les cas où des écoles sont exposées.** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Sur ordre du Commandement de crise, ouvrir le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ☐
  - ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés.*
  - ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).*
  - ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.*
  - ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).*
  - ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  - ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.*
  - ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues ou nécessitant une évacuation vers un hôpital.*
  - ↳ *Se reporter à la grille d'enregistrement des sinistrés.*

- **En cas de défaillance des réseaux d'adduction d'eau, prévoir un dispositif de distribution d'eau potable dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) en lien avec le Commandement de crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 144 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Faire un point de situation avec le Commandement de crise :** ☐
  - ↳ *Si la situation est stable : poursuivre la mobilisation.*
  - ↳ *Si l'évolution de la situation est favorable : passage au niveau POST-CRISE.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

OK

NIVEAU POST-CRISE

L'accident est maîtrisé par les services de secours et le périmètre de sécurité est levé.

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Informer les écoles de la commune de l'amélioration de la situation. Demander la désactivation des PPMS le cas échéant.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Informer les personnes vulnérables suivies de l'amélioration de la situation.** ☐
  ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise du PCS.*

- **Dès confirmation par le Commandement de crise, informer les personnes hébergées de l'amélioration de la situation.** ☐

- **Fermer progressivement le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) :** ☐
  ↳ *Trouver des solutions de relogement à moyen terme pour les sinistrés les plus touchés.*

- **Participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

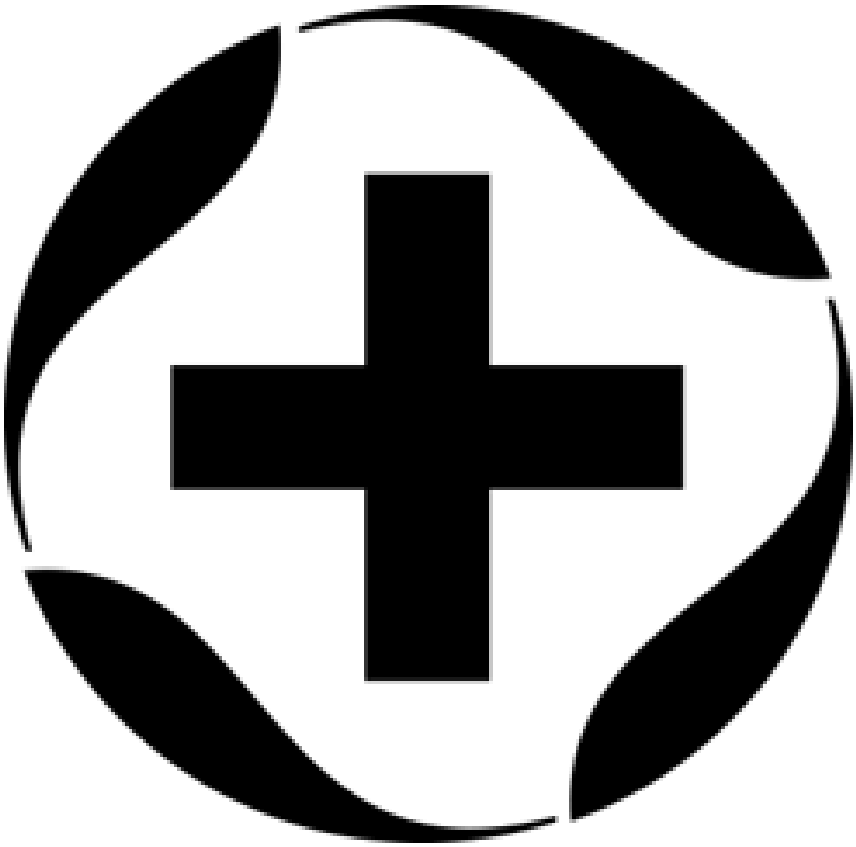

RISQUE SANITAIRE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE RISQUE SANITAIRE

COMMANDEMENT DE CRISE & SECRETARIAT DE CRISE & TERRAIN & POPULATION

ALERTE SANITAIRE

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Activer le PCS si nécessaire.** ☐
  - ↳ *En informer la Préfecture (voir procédure en page 17).*
  - ↳ *Mobiliser les responsables des cellules nécessaires.*

- **Établir les actes administratifs liés à la crise.** ☐
  - ↳ *Se reporter à certains actes de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mettre en œuvre les dispositions demandées par les autorités sanitaires.** ☐
  - ↳ *Annulation d'évènements publics ou adaptation : limitation du public autorisé, report en extérieur, etc.*
  - ↳ *Fermeture ou réorganisation des sites recevant du public : limitation du nombre de personnes autorisées, installation de barrières et/ou fléchages, désinfection régulière, etc.*

- **Communiquer et relayer les informations sur les règles sanitaires à la population tout au long de l'événement.** ☐
  - ↳ *Confinement (puis déconfinement le cas échéant), dépistage, vaccination, distanciation sociale, gestes barrières, port d'équipements de protection, etc.*
  - ↳ *Sur les réseaux numériques (cellule SECRETARIAT DE CRISE).*
  - ↳ *Sur le terrain (cellule TERRAIN).*

- **Assurer la protection des agents de la commune.** ☐
  - ↳ *Diffusion en interne des consignes sanitaires à respecter.*
  - ↳ *Distribution d'EPI (Equipements de Protection Individuelle).*
  - ↳ *Mise en place de procédures spécifiques (désinfection régulière du matériel et des locaux, limitation du recours au covoiturage, etc.).*
  - ↳ *Recours renforcé au télétravail.*

- **Maintenir le fonctionnement des services essentiels.** ☐
  - ↳ *Déterminer les missions pour lesquelles la continuité d'activité doit être assurée de façon prioritaire et suivre le taux d'absentéisme dans les services concernés.*
  - ↳ *Adapter les modalités des missions identifiées afin d'assurer un service minimum tout au long de la crise (modulation des horaires, recours temporaire à des prestataires privés, etc.).*

- **Mettre en œuvre des actions de soutien de la population en fonction de la situation.** ☐
  - ↳ *Distribution d'équipements de protection.*
  - ↳ *Livraisons de repas à domicile auprès des publics vulnérables.*
  - ↳ *Suivi renforcé des personnes sensibles, etc.*

- **Coordonner les actions menées par la commune avec les autres acteurs impliqués.** ☐
  - ↳ *Préfecture, ARS.*
  - ↳ *Services de secours et de sécurité.*
  - ↳ *Associations ou autres acteurs privés.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

- **S'assurer de la disponibilité des Centres d'Hébergements (CARe) et de la logistique associée en cas de nécessité d'ouvrir un centre de vaccination ou de dépistage sur la commune.** ☐
  - ↳ *En lien avec les autorités sanitaires.*

- **Organiser l'implication civile des habitants volontaires.** ☐
  - ↳ *Répartir les missions suivant les profils de bénévoles.*
  - ↳ *Se reporter à la page 147 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Mobiliser les entreprises pouvant apporter une aide spécifique (commerces, médecins, etc.).** ☐
  - ↳ *Se reporter à l'annuaire de crise.*

- **Une fois le retour à la normale amorcé, organiser et participer au retour d'expérience avec l'ensemble des cellules en analysant la dynamique de l'évènement, sa gestion ainsi que les points forts et les axes d'amélioration.** ☐
  - ↳ *Se reporter à la page 155 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR



RISQUE TERRORISTE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACTIONS EN CAS DE RISQUE TERRORISTE

COMMANDEMENT DE CRISE & SECRETARIAT DE CRISE & TERRAIN & POPULATION

URGENCE ATTENTAT

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENGAGER A CE NIVEAU DE MOBILISATION ?

- **Veiller à l'application des consignes transmises par la Préfecture et les services de secours et de sécurité.** ☐
  - ↳ *Fermetures d'établissements.*
  - ↳ *Annulations d'évènements publics.*
  - ↳ *Consignes à relayer à la population, etc.*

- **Alerter les responsables des établissements sensibles de la commune, et s'assurer que les plans d'urgence existants soient prêts à être déclenchés en cas de besoin.** ☐
  - ↳ *PPMS des écoles.*
  - ↳ *Se reporter à la page 142 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*

- **Diffuser les consignes de sécurité en interne.** ☐

- **Assurer une surveillance renforcée de la voie publique par la cellule Terrain.** ☐
  - ↳ *Organiser des rondes et patrouilles régulières.*
  - ↳ *Tenir compte des horaires spécifiques des flux ou zones de rassemblement (sorties d'écoles…).*
  - ↳ *Porter une attention particulière aux abords des sites sensibles (lieux de cultes, écoles …), et des établissements recevant du public de manière générale.*
  - ↳ *Eviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité.*

- **Gérer les flux d'entrée et de sortie des établissements sensibles.** ☐
  - ↳ *Demander aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès des écoles.*
  - ↳ *Interdire, le cas échéant, le stationnement des véhicules aux abords des établissements.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PARTIE

5

COMMENT ?

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ARRETE D'APPROBATION DU PCS

A DUPLIQUER ET A COMPLETER

Le maire de Vinça (Pyrénées-Orientales)

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la commune de VINCA est susceptible d'être exposée à des risques particuliers de sécurité civile.

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

ARRETE

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune de VINCA, annexé au présent arrêté, est établi et applicable à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du Préfet des Pyrénées-Orientales.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le délai de révision du PCS et de tenu d'un exercice de simulation ne peut excéder 5 ans. L'activation du PCS vaut exercice.

Article 5 : Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 6 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable gratuitement en mairie.

Article 7 : Une copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise au Préfet des Pyrénées-Orientales et au Président de la Communauté de communes Conflent Canigó.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à ***Vinça,*** le : ……

Le Maire,

(Cachet et signature)

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

FICHES PROCEDURES : POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC) & ACCUEIL / STANDARD DE CRISE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ORGANISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

Le Poste de Commandement Communal (PCC) est le lieu de réunion de l'ensemble des responsables de cellules opérationnelles, ainsi que des éventuels officiers des services de secours et de sécurité.

LOCALISATION ET ACCES

PCC PRINCIPAL	PCC DE REPLI 1	PCC DE REPLI 2
Mairie **Salle Henri Demay** 17 Av. Général de Gaulle **Accès** : Les clefs sont en possession des élus, du Service administratif et de la Police rurale	**École primaire** **1ere Salle de classe** 04 68 05 97 54 9 Av. Général de Gaulle **Accès** : Par pass (adjoints, maire, services techniques et Secrétaire)	**EHPAD Francis Catala** **En cas de coupure de courant généralisée** (groupe électrogène haute puissance sur site) 04 68 05 47 07 (standard) 06 31 47 77 43 (directrice) 12 Avenue du Conventionnel Fabre **Accès** : Digicode et n° affiché sur mur

ARMEMENT DU PCC

- Équiper le PCC en **moyens informatiques, téléphoniques**, une **radio à piles** (avec des piles de rechanges), des **outils de papeterie** (stylo, feutre, feuilles blanches, cahiers, scotch, paperboard, etc.) et des **réserves** (nourritures, boissons chaudes, eau, etc.)
- Consulter le Plan Communal de Sauvegarde et afficher la (ou les) cartographie(s) utile(s)
- Ouvrir la main courante et y consigner l'heure d'ouverture du PCC et de l'activation du PCS.

En cas de délocalisation au PCC de repli, ne pas oublier de mettre en place le transfert d'appels du standard.

PLAN D'ORGANISATION DU PCC

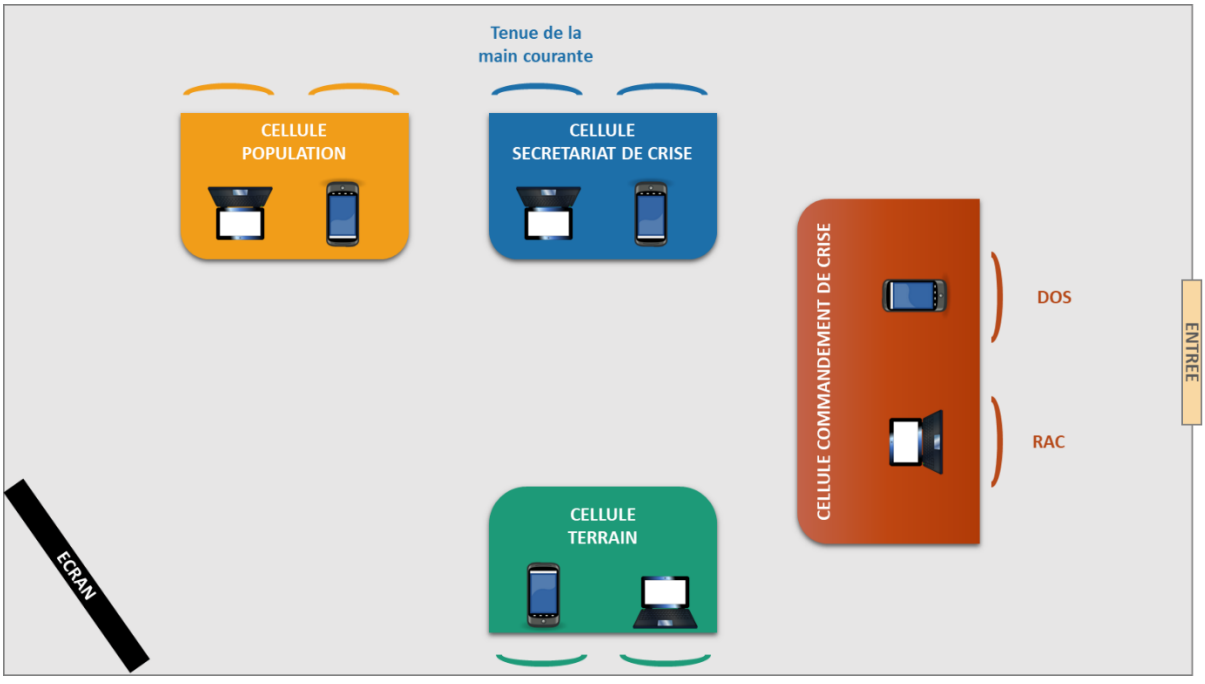

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

CHECK-LIST DU MATERIEL

Ce tableau a deux objectifs :

- prévoir le matériel à avoir dans le PCC lors de l'activation du PCS (dans la mesure du possible)
- valider si le matériel est présent lors de l'ouverture du PCC

Certains éléments peuvent être stockés préalablement dans une « malle PCS ».

Type	Détails	Quantité	Lieu de stockage	✓
Classeur PCS	Version papier Version dématérialisée	1	Mairie – bureau du Maire Serveur Mairie/Clef USB	☐
Cartographies	Cartes de risque au format A0	6		☐
Annuaires à afficher	Voir partie 6 du classeur PCS	/	/	☐
Papeterie		/	Nécessaire à disposition à l'accueil	☐
Ordinateurs		1 ou 2	Prendre un PC portable des bureaux	☐
Imprimantes		1	Accueil	☐
Radio / Talkie-walkie		4	Bureau des Adjoints et gardes champêtre	☐
Radios portatives	Station à écouter : ICI Roussillon - Villefranche-de-Conflent **104.5 MHz**	4	Mairie	☐
Lampes torches		3	Centre Services Techniques	☐
Chasubles / Gilets haute visibilité		12	Centre Services Techniques	☐

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ORGANISATION DE L'ACCUEIL/STANDARD

Dès l'installation du Poste de Commandement Communal, **la cellule Secrétariat de crise assure la réception des appels téléphoniques et l'éventuel accueil du public en mairie**. Elle a le rôle de filtre entre l'extérieur et le PCC.

LOCALISATION ET EQUIPEMENT DE L'ACCUEIL/STANDARD

ACCUEIL/STANDARD PRINCIPAL

Mairie

Accueil

04 68 05 82 13

17 Av. Général de Gaulle

ACCUEIL/STANDARD DE REPLI

Dans le cas où la mairie est inaccessible ou exposée au danger, les appels au standard doivent être redirigés vers le lieu de repli (sur une ligne fixe ou le portable d'une personne présente sur site de repli)

MOYENS DE L'ACCUEIL/STANDARD PRINCIPAL

Type	Caractéristiques
Équipement informatique	Poste de travail de l'accueil
Condition d'ouverture de l'accueil	**Accès** : Les clefs sont en possession des élus, du Service administratif et de la Police rurale

MOYENS DE L'ACCUEIL/STANDARD DE REPLI

- **Renvoi automatiques des appels** sur une autre ligne à partir de **l'application KOMU** installé sur les postes informatiques de la mairie.
- Idem pour la **réactivation du standard en dehors des heures ouvrées**.
- **Prestataire** : Société LAFITEL - Monsieur Friedrich ANNE : 06 15 59 35 44

SCHEMA GLOBAL DE TRAITEMENT DES APPELS TELEPHONIQUE

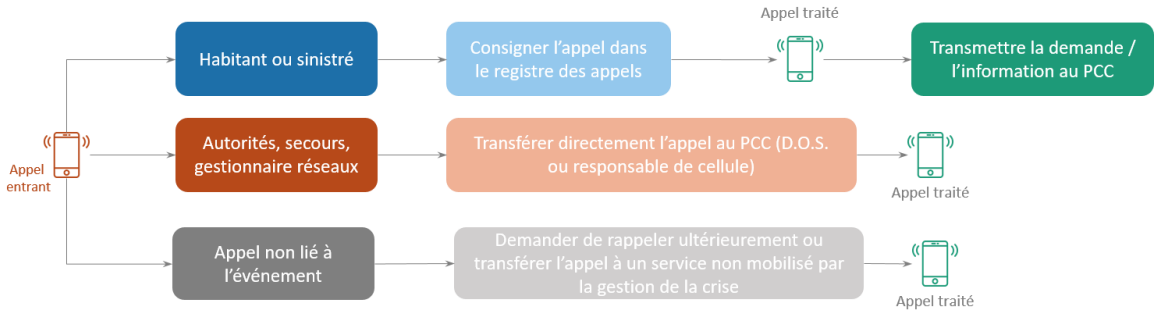

↳ Tout au long de la crise, l'accueil communique avec les habitants ou les autorités appelant en mairie. **Chaque appel doit être consigné** dans la grille d'enregistrement des appels téléphoniques jointe au PCS.

↳ Les membres de la cellule Secrétariat de crise doivent se renseigner auprès du PCC afin de connaître les informations utiles à diffuser à la population et doivent veiller à ne jamais diffuser une information non vérifiée.

↳ Les **informations relatives aux personnes décédées ne peuvent être divulguées que par des autorités judiciaires** (le Maire et les adjoints sont des officiers de police judiciaire, seuls compétents pour informer les familles).

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

MAIN COURANTE

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Afin de faciliter le travail autour de la main courante et la mise en place de points de situation, un tableur (Microsoft Excel, Open Office « Calc », etc.) peut être utilisé (filtre, tri, etc.). Il peut également être découpé en plusieurs onglets tenus par les différents responsables des cellules de la CCM.

Nom du responsable de la main courante : …… **Date et heure de prise de fonction** : ……	**Feuille(s)** : ……/……

Date / Heure	Emetteur du message	Informations reçues Nature de l'évènement (lieu(x), fait(s), etc.)	Décisions prises	Personne(s) / cellule(s) responsable(s)	Date / Heure	Actions réalisées

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

REGISTRE DES APPELS TELEPHONIQUES

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Date – Heure :
Nom :
Numéro de téléphone :
Adresse :

Contenu du message :

Message transmis à :

Date – Heure :
Nom :
Numéro de téléphone :
Adresse :

Contenu du message :

Message transmis à :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

FICHES PROCEDURES : COMMUNICATION (INTERNE & EXTERNE : POPULATION / MEDIAS)

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

COMMUNICATION INTERNE

L'information des services de la Ville passe avant tout par une communication effectuée suffisamment tôt et de façon précise aux bonnes personnes. Pour effectuer ce travail, la mairie dispose de différents moyens dont le choix d'utilisation sera déterminé par plusieurs critères : niveau de danger, nombre de personnes à alerter et le délai.



RADIOS

Nombre & Localisation : Mairie et École élémentaire Jean ALLOITTEAU – 1 poste fixe et 4 appareils portables

Portée : Suffisante pour couvrir toute la commune

Référent : Cellule **Terrain**

CONVENTION ADRASEC

La commune a passé une convention avec l'ADRASEC 66 (Association Départementale des Radioamateurs au Service de la Sécurité Civile).

En cas de situation entraînant une rupture ou un risque de rupture des réseaux de télécommunication, un bénévole de l'association peut être dépêché en Mairie afin d'assurer le maintien d'une liaison radio entre la commune et la Préfecture.

Contact : Monsieur Alain ORTIZ – ADRASEC 66 - 06.87.84.55.06. - alain.ortiz@laposte.net - 20 rue de l'Avenir à Vinça

Référent : **Commandement de crise**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

INFORMATION ET ALERTE DE LA POPULATION

La sauvegarde de la population passe avant tout par une **alerte diffusée suffisamment tôt** et de façon précise aux bonnes personnes. Pour transmettre l'alerte à la population, la mairie dispose de différents moyens dont le choix sera déterminé par plusieurs critères : niveau de danger, nombre de personnes à alerter et le délai.

Le Préfet de département et le Maire disposent, chacun, du pouvoir de déclencher l'alerte de la population. **Son déclenchement sur décision du Maire doit faire l'objet d'une information au préfet de département et au SDIS.**

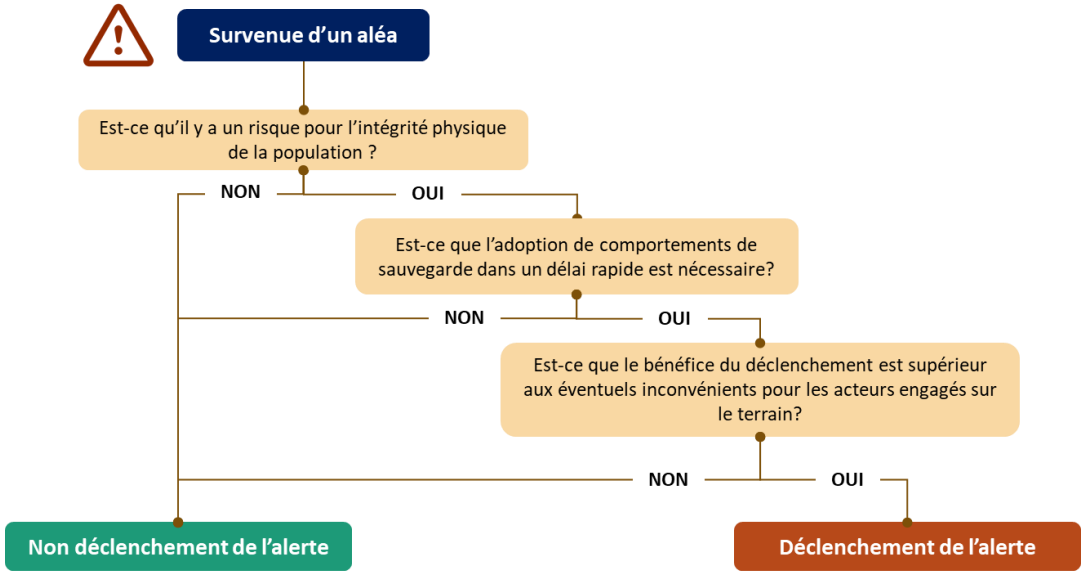

MOYENS POUR L'INFORMATION A LA POPULATION

PANNEAU LUMINEUX A MESSAGES VARIABLES

Utilisation : Le panneau à message variable (PMV) permet la diffusion d'un message écrit et doit être utilisé pour l'information de la population en prévision d'un événement à venir (en amont de la crise) ou pour diffuser des informations ponctuelles (fonctionnement des réseaux, transport, etc.) durant la crise.

Localisation et fonctionnement : en face de la Poste

Référent : Cellule **Secrétariat de crise**

Quels risques ? : Tous

MOYENS NUMERIQUES D'INFORMATION

Utilisation : Information factuelle à destination des internautes. L'information est limitée aux seuls utilisateurs d'internet et est tributaire du fonctionnement des réseaux électrique et télécom.

Réseaux	Adresse	Identifiant	Mot de passe
Site internet	www.ville-vinca.fr	Voir Prestataire - Danny KIBBEY : 07.86 82 86 38	
Facebook	www.facebook.com/communevinca	Voir François LLAGONNE : 07 81 72 19 73	

Référent : Cellule **Secrétariat de crise**

Quels risques ? : Tous

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

APPLICATION – PANNEAU POCKET

Utilisation : PANNEAU POCKET est une application d'information qui peut permettre d'envoyer des notifications (push) sur les téléphones portables des personnes qui ont téléchargé l'application (et sélectionné la commune). Il convient de définir au préalable le contenu du message pour informer de la nature, la localisation du danger et des comportements à adopter.

Identifiant : sg@ville-vinca.fr **Mot de passe** : VilledeVinç@66230

Référent : Cellule **Secrétariat de crise**

Quels risques ? : Tous

MOYENS POUR L'ALERTE RAPIDE ET MASSIVE DE LA POPULATION

SIRENE D'ALERTE - SAIP

Utilisation : La sirène doit être utilisée en cas de nécessité d'alerte face à un danger imminent et généralisé à l'ensemble de la commune. Le déclenchement de la sirène d'alerte est réservé à une autorité de police administrative : le Préfet ou le Maire.

Localisation : Caserne des pompiers

Référent : Le déclenchement de l'alerte est réservé au Préfet

Quels risques ? : Les risques soudains et brutaux qui concernent l'ensemble de la population communale.

DISPOSITIF FR-ALERT

Utilisation : FR-ALERT est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Opérationnel depuis juin 2022, il informe de la nature, de la localisation du danger et des comportements à adopter sans passer par une application ou une inscription préalable.

Référent : Le déclenchement de l'alerte est réservé au Préfet – Voir formulaire de demande de déclenchement en page 131.

Quels risques ? : Les risques majeurs qui concernent l'ensemble de la population communale.

RADIO - ICI Roussillon - Villefranche-de-Conflent - 104.5 MHz

Utilisation : Permet de diffuser un message à une audience plus large. Moyen à utiliser après le déclenchement d'un système d'alerte généralisé**. Les conventions avec Radio France permettent la diffusion de l'alerte sur les ondes FM et DAB+ du réseau Ici** (ancien France Bleu). De fait, le périmètre d'alerte ira bien au-delà du territoire communal. Il conviendra de se rapprocher de la préfecture pour solliciter l'engagement de ce vecteur.

Référent : Commandement de crise

Quels risques ? : Les risques majeurs qui concernent l'ensemble de la population communale.

Procédures : Se reporter à l'annuaire de crise – partie « Médias »

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

MOYENS POUR L'ALERTE CIBLEE DE LA POPULATION



APPEL TELEPHONIQUE

Utilisation : Il convient de définir au préalable le contenu du message et la liste précise de diffusion. Il est à noter que ce mode doit être utilisé pour l'alerte d'un nombre restreint d'enjeux du fait du délai de mise en œuvre.

Registre d'alerte constitué : OUI - Se reporter à la partie « Annuaire de crise » du PCS.

Référent : Cellule **Secrétariat de crise**

Quels risques ? : Tous – pour l'alerte ciblée de certains enjeux, populations ou secteurs en particulier.



PORTE A PORTE

Utilisation : La diffusion de l'alerte localement sur le terrain permet une diffusion ciblée, efficace et rapide en s'assurant que le message est bien compris. Compte-tenu du délai de mise en œuvre et des moyens humains importants que suppose cette méthode d'alerte, il convient de l'utiliser pour l'alerte d'un nombre limité d'enjeux.

Localisation et fonctionnement : Cellule **Terrain**

Quels risques ? : Tous – Attention à ne pas se mettre en danger dans les zones exposées.



MEGAPHONE ET ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE

Utilisation : La diffusion de l'alerte localement sur le terrain (message avec les hauts – parleurs des véhicules de la PM) permet une diffusion ciblée, efficace et rapide. Il permet d'informer et prévenir un nombre plus important d'enjeux plus rapidement.

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) :

- **Localisation :** Véhicule de la police rurale
- **Référent :** Cellule **Terrain**

Mégaphone :

- **Localisation :** Police rurale
- **Référent :** Cellule **Terrain**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

MESSAGES D'INFORMATION ET D'ALERTE DE LA POPULATION

MESSAGES TYPES A DIFFUSER

MESSAGE 1

INFORMER D'UNE VIGILANCE METEOROLOGIQUE OU D'UN INCIDENT

Attention, soyez vigilants ! La commune est concernée par une vigilance météorologique (préciser le niveau) ou une situation dangereuse en raison de (préciser le phénomène). Prenez vos dispositions et restez attentifs aux instructions qui vous seront données par les autorités pour votre sécurité.

MESSAGE 2

INFORMER D'UNE INONDATION

Attention ! La mairie vous informe : risque important d'inondation !
Mettez en sécurité les appareils sensibles et déplacez les véhicules sur un point haut. Limitez vos déplacements et ne circulez pas dans une zone submergée. Préparez-vous à évacuer si vous en recevez l'ordre. En cas de besoin, contactez la mairie au numéro suivant : 04 68 05 82 13.

MESSAGE 3

DEMANDER LE DEPLACEMENT DES VEHICULES

Attention ! La mairie vous informe : risque important d'inondation !
Déplacez les véhicules sur un point haut de la commune le plus proche de votre domicile. Pour votre sécurité, suivez les instructions qui vous seront données par les autorités. Ne revenez pas sur vos pas !

MESSAGE 4

ALERTER SUR LA SITUATION ET DEMANDER UNE EVACUATION

Alerte ! La mairie vous informe : en raison de (préciser le phénomène), la situation impose l'évacuation du secteur !
Coupez vos réseaux de gaz et d'électricité, fermez votre habitation à clé et regagnez dans le calme le centre d'accueil et de regroupement situé (préciser quel CARe). Pour votre sécurité, suivez les instructions qui vous seront données par les autorités. Ne revenez pas sur vos pas !

MESSAGE 5

ALERTER SUR LA SITUATION ET DEMANDER UN CONFINEMENT

Alerte ! La mairie vous informe : en raison de (préciser le phénomène), la situation impose de vous confiner chez vous !
Fermez vos portes, fenêtres et volets. Pour votre sécurité, suivez les instructions qui vous seront données par les autorités. En cas d'évolution, un nouveau message vous sera adressé.

MESSAGE 6

INFORMER DE L'AMELIORATION DE LA SITUATION

Attention ! La mairie vous informe : la situation s'améliore !
Vous pouvez à nouveau circuler et regagnez votre habitation. Pour votre sécurité, éloignez-vous des zones dangereuses et suivez les instructions qui vous seront données par les autorités. Vous pouvez contacter la mairie pour tout besoin de prise en charge ou pour signaler tout dysfonctionnement.

MESSAGE 7

INFORMER D'UNE COUPURE OU D'UNE INTERDICTION DE CONSOMMATION D'EAU

Alerte ! La mairie vous informe :
En raison de (préciser le phénomène), il est impossible de consommer l'eau du robinet. Une distribution de substitution sera assurée à (préciser le ou les lieux) à partir de (préciser la date et l'heure). En cas de besoin, contactez la mairie.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

FR-Alert

FICHE DE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE A LA POPULATION FR-ALERT PAR LE PREFET SUR DEMANDE D'UN MAIRE

Cette fiche permet à l'autorité municipale de solliciter auprès de l'autorité préfectorale le déclenchement, pour son compte, de FR-Alert. Le déclenchement de l'alerte doit s'envisager strictement pour faire face un danger imminent ou en cours, susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes présentes sur la zone d'aléa. Une fois complétée, **cette fiche doit être transmise par courriel** (pour authentifier son auteur), et **doublée d'un appel téléphonique** pour s'assurer de sa bonne réception. Une notice d'aide au remplissage est disponible à la suite de la fiche.

I- IDENTIFICATION

A/ Saisine effectuée : Date : --/--/-- Heure : --H--

B/ Identité du demandeur (Prénom NOM) :

C/ Fonction :

D/ Téléphone :

E/ Courriel :

II-NATURE ET LIEU DE L'EVENEMENT

F/ **Type d'évènement** (inondation, accident industriel, etc.) :

G**/ Localisation de l'évènement** :

H/ **Zone d'alerte** pour la population (au besoin, avec la présente fiche, vous pouvez transmettre une carte avec le dessin de la zone d'alerte souhaitée) :

- Centre du cercle (adresse précise ou coordonnées GPS en décimal) :
- Rayon en mètres :

III-CHOIX DU VECTEUR (RAYEZ LA MENTION INUTILE)

I/ **SMS géolocalisé** : permet de déclencher les téléphones 2G à 5G ; message limité à 160 caractères ; uniquement en France hexagonale, sans possibilité de signal sonore intrusif.

J/ **Diffusion cellulaire** : permet de déclencher les téléphones 4G et 5G ; message limité à 600 caractères, avec possibilité d'un signal sonore intrusif.

IV- MESSAGE D'ALERTE

K/ **Durée de diffusion** souhaitée (par défaut 60 minutes) :

L/ **Message** : (complétez les parties entre crochets en tenant compte de la limite de caractères)

ALERTE [nature de l'évènement]
Message du maire de [XXX]
[Localisation ou zone de danger]
1. [consigne n°1]
2. [consigne n°2]
3. [consigne n°3]

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, les médias sociaux et sur les sites institutionnels.
Restez en lieu sûr jusqu'à la fin de l'alerte.

V- PARTIE RESERVEE A LA PREFECTURE

M/ Personnel de la préfecture ayant traité la fiche (Prénom/NOM/Fonction) :

Important : toute fiche doit faire l'objet d'une relecture par un membre du corps préfectoral.

N/ Déclenchement de l'alerte : Date : --/--/-- Heure : --H—

0/ Le déclenchement ou non déclenchement doit être mentionné sur Synergi, accompagné de la présente fiche.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

NOTICE EXPLICATIVE FICHE DE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE A LA POPULATION FR-ALERT

GENERALITES :

Que permet FR-Alert ?

- FR-Alert permet de diffuser un message d'alerte sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans la zone de l'aléa. Le déclenchement de FR-Alert si **les 3 conditions suivantes sont réunies** :
  - Cas d'urgence relevant de la sécurité civile ou engageant la sécurité publique,
  - Danger susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique,
  - Alerter pour recommander des comportements de sauvegarde.
- **FR-Alert est un vecteur d'alerte** et ne doit pas être utilisé pour l'information générale de la population.

ZONE D'ALERTE :

Comment déterminer la zone d'alerte souhaitée (H) ?

- La **zone d'alerte** doit être déterminée en fonction de l'aléa et de sa cinétique. Le tracé le plus évident étant un cercle nous vous invitons à déterminer le centre de ce cercle et son rayon. Vous pouvez également transmettre une carte lisible où vous avez dessiné la zone d'alerte souhaitée.

MODALITES DE DIFFUSION :

Quelles sont les différences entre la diffusion cellulaire et le SMS géolocalisé (I et J) ?

- La **diffusion cellulaire** permet d'envoyer sur les téléphones 4G et 5G une notification d'alerte accompagnée d'un signal sonore, en fonction du niveau d'alerte, même lorsque les téléphones sont en silencieux avec une limite à 600 caractères.
- Le **SMS géolocalisé** permet d'envoyer un SMS à l'ensemble des générations de téléphones portables, sans signal sonore, avec une limite à 160 caractères.

Puis-je choisir les deux modalités de diffusion et est-ce pertinent (I et J) ?

- Oui, vous pouvez. Toutefois vous devez prendre en compte dans votre choix la pertinence de ces modalités en fonction de la zone géographique, de la densité de la population et de l'équipement téléphonique dont est dotée la population. Il existe par exemple un risque de saturation du réseau avec le SMS dans une zone à trop forte densité.

REDACTION DU MESSAGE D'ALERTE :

Comment rédiger le message d'alerte (L) ?

- Suivez la nomenclature fournie dans la fiche de déclenchement : cette dernière permet aux populations d'identifier clairement la nature du danger, l'autorité émettrice et la zone à risque, évitant ainsi toute confusion.

Existe-t-il des consignes de sauvegardes types, dont la rédaction a déjà fait ses preuves en termes de clarté et de compréhension (L) ?

- Outre le travail effectué dans le Plan Communal de Sauvegarde, il est possible de se référer au tableau du Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS) disponible sur le site du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

TRANSMISSION DE LA FICHE DE DECLENCHEMENT :

A qui envoyer la fiche complétée ?

- A l'agent d'astreinte de la préfecture,
- Au Service Interministériel de défense et de Protection Civile (SIDPC).

A quel moment puis-je envoyer la fiche complétée ?

- A tout moment en cas d'alerte réelle,
- Au moins deux semaines en amont d'un exercice de sécurité civile.

Pourquoi dois-je doubler cet envoi par un appel téléphonique ?

- Cela permet à l'agent d'astreinte :
  - D'avoir une double authentification de la part de l'autorité émettrice,
  - De confirmer la bonne réception de la fiche,
  - D'assurer la bonne compréhension de l'alerte par l'agent d'astreinte.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ACCUEIL ET GESTION DES BENEVOLES

L'action de chaque bénévole s'inscrit dans le cadre de la cellule opérationnelle dont il dépend. Le responsable de la cellule est chargé de coordonner l'action des membres mobilisables sous le pilotage du Directeur des Opérations de Secours (DOS). Il est impératif de vérifier au préalable **si le bénévole a les capacités techniques et physiques** d'assumer la tâche qui lui sera confiée.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DES BENEVOLES

AVANT :
- Sensibilisation
- Mise à jour du PCS
- Entraînement

PENDANT :
- Surveillance
- Relai d'alerte
- Réconfort (CARE)

APRES :
- Nettoyage
- Appui Logistique
- Soutien aux sinistrés

ACCUEIL DES BENEVOLES HORS RCSC

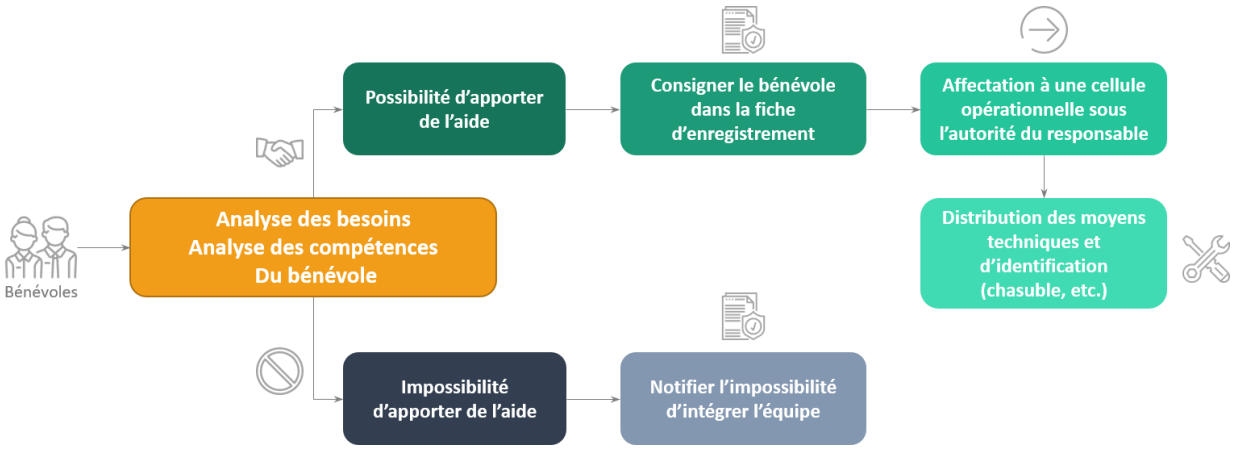

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

REDACTION D'UN COMMUNIQUE DE PRESSE ET GESTION DES MEDIAS

Seul le **Directeur des Opérations de Secours** doit **s'adresser à la Presse** en cas de crise touchant seulement la commune. En cas de déclenchement du Plan ORSEC départemental, seul le Préfet s'adresse aux médias.

LES ELEMENTS CLES POUR LA REDACTION D'UN COMMUNIQUE DE PRESSE

RAPPELER UNIQUEMENT LES FAITS
à partir des constatations sur le terrain

NE DONNER QUE DES INFORMATIONS
vérifiées et confirmées par les autorités

DETAILLER LES MESURES COMMUNALES MISES EN PLACE
au moment où l'on parle

- Ne donner que des faits.
- Ne pas tenter de donner une explication prématurée des causes du sinistre et ne pas faire d'hypothèses sur l'évolution de la situation.
- Veiller à donner des informations en concordance avec la réalité constatée par les médias sur le terrain et à ne pas donner des informations décalées par rapport aux attentes de la population (vérifier la source de l'information).
- Veiller aux regroupements des informations sur les dégâts et les victimes.
- Possibilité de faire appel à des experts afin de fournir des réponses scientifiques. Veiller à définir les limites d'attribution aux experts.
- Coordonner l'information scientifique, technique et sociale.
- Ne pas rejeter ou ignorer les demandes d'information des éventuels groupes de pressions.
- En cas de besoin, se coordonner avec la cellule de communication de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

FICHES PROCEDURES : LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ORGANISATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT (CARe)

La prise en charge des personnes sinistrées nécessite la mobilisation de moyens communaux pour **assurer leur accueil d'urgence**, des repas, ou encore le soutien psychologique.

QUELLES SONT LES PERSONNES A MOBILISER ?

Dès la décision de l'ouverture d'un centre, il convient de **désigner un responsable de centre** en lien direct et étroit avec la cellule **Commandement de crise.**

2 personnes (minimum)

- 1 pour **l'accueil et l'enregistrement** des sinistrés,
- 1 pour la **prise en charge et le soutien** aux sinistrés.

Cette mobilisation doit évoluer en fonction des moyens humains disponibles, mais aussi du nombre de sinistrés à prendre en charge.

Des agents municipaux (autres que ceux de la cellule liée à l'hébergement) peuvent éventuellement être mobilisés pour **aider à l'agencement du centre** si besoin (mobilier, énergie, ravitaillement, etc.).

En cas de nécessité, et en fonction de la gravité de la situation, la Préfecture peut mettre à disposition des moyens de sécurité civile (matériels et humains) supplémentaires.

COMMENT AGENCER UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT ?

Il est indispensable de prévoir et d'agencer **deux espaces** : une zone d'enregistrement des sinistrés et une zone de prise en charge. En fonction des moyens humains disponibles et **si la crise perdure**, **deux zones supplémentaires** peuvent être installées : une zone de repos et une zone médicale.

Pour information, la capacité d'accueil doit respecter une surface de **4 m² / personne (couchée)**.

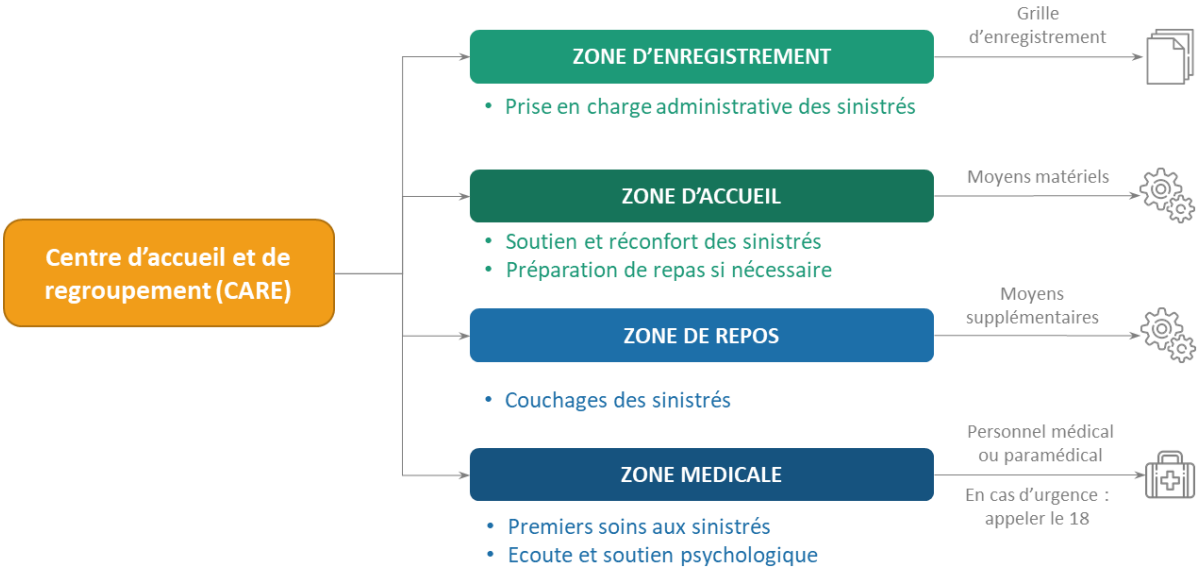

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

EXEMPLE D'ORGANISATION D'UN CARE N°1 :

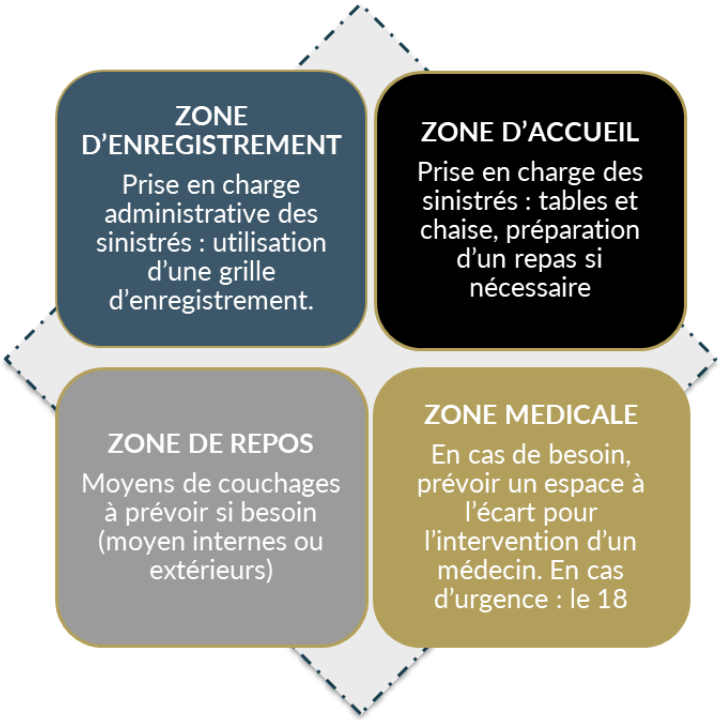

EXEMPLE D'ORGANISATION D'UN CARE N°2 :

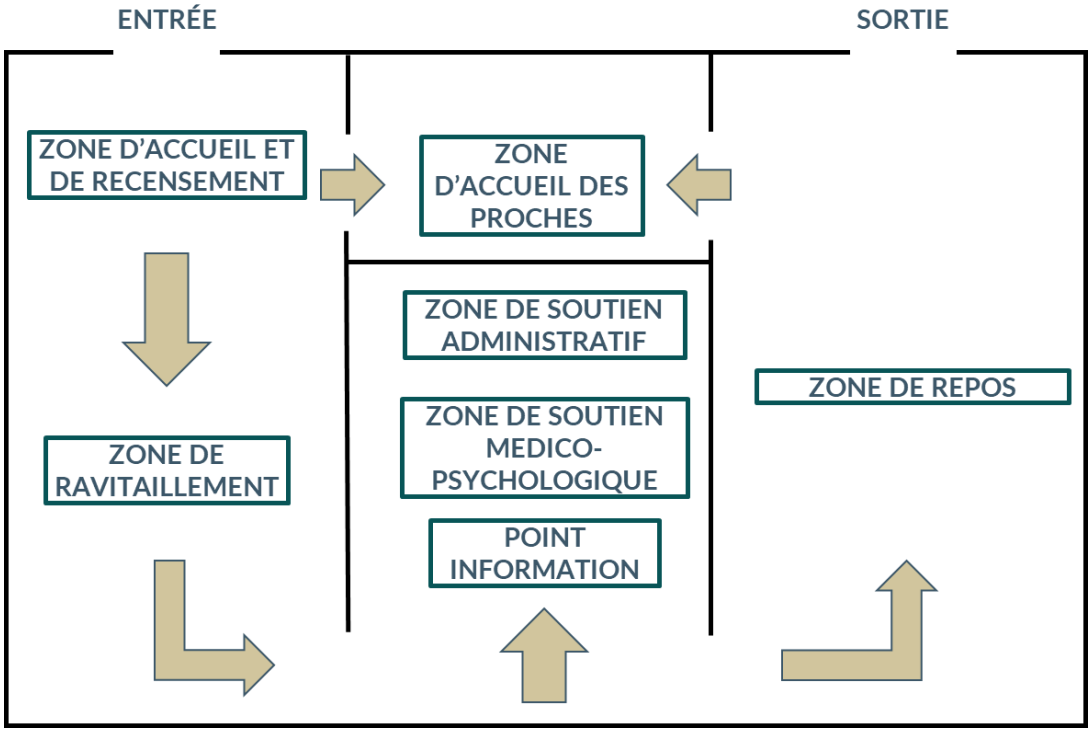

Moyens matériels au verso

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

LISTING ET MOYENS DES BATIMENTS RETENUS COMME POTENTIEL CARE

NOM DE L'EQUIPEMENT	ADRESSE	N° TEL (ligne directe)	NOM DU REFERENT	COORDONNEES DU REFERENT	SUPERFICIE (m²)	CAPACITE D'HEBERGEMENT (au sens de la commission de sécurité)	POSSIBILITE DE PARKING	NOMBRE DE PLACES DE PARKING	NOMBRE DE SANITAIRES	NOMBRE DE DOUCHES	POSSIBILITE DE RECHAUFFAGE OU CUISSON	POSSIBILITE DE CONSERVATION AU FROID
Complexe Sportif du Canigou	5 Cami de Conillac 66320 VINCA					**300**	Oui		32	15	Non	Non
École primaire	9 Av. Général de Gaulle 66320 VINCA	04.68.05.97.54					Oui				Non	Non
École maternelle	8 Rte de Rigarda 66320 VINCA	04.68.05.84.53					Non				Non	Non
Camping	Rue des Escoumes 66320 VINCA	04.34.52.94.60					Oui				Non	Non
Mairie - salle des fêtes	17 Av. Général de Gaulle 66320 VINCA	04.68.05.82.13	F. LLAGONNE	04.68.05.90.00	295 m²	**90**	Oui	45	7		Non	Non

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

GRILLE DE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE DES SINISTRES

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Nom du centre d'hébergement : …… **Nom du responsable :** …… **Date et heure de prise de fonction :** ……	**Feuille(s)** : ……/……

Nom/Prénom	Adresse	Coordonnées	Date/heure d'arrivée	Date/heure de départ

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

LISTE DE MATERIEL NECESSAIRE POUR ARMER UN CARe (≈ 100 personnes)

Matériel	Quantité nécessaire	Prix unitaire (€ HT)	Lien Web
MOBILISER			
Tables	50	À définir	*x*
Chaises	100	À définir	*x*
Paravents	10	300,00 €	*https://www.manutan-collectivites.fr/product/paravent-2-panneaux-107765001.html*
Lits picots	100	70 €	*https://www.securimed.fr/lit-camp-parapluie-eco-gris.html*
Couvertures	200	0,80 €	*https://www.medisafe.fr/secours/couverture/couverture-de-survie.html*
SOUTIEN A LA POPULATION			
Kits d'hygiène masculins	50	4,52 €	*https://www.dissol.fr/boutique/kit-accueil-homme/*
Kits d'hygiène féminins	50	10,20 €	*https://www.dissol.fr/boutique/kit-daccueil-hebergement-collectif-femme/*
Kits d'hygiène enfants	50	5,77 €	*https://www.dissol.fr/boutique/kit-durgence-enfant/*
MATERIEL INFORMATIQUE			
Ordinateurs	2	600 €	*x*
Multiprises	5	5 €	*x*
Chargeurs USB (multi port)	10	10 €	*x*
Ecran TV	1	À définir	*x*
FOURNITURES DE BUREAU			
Ramettes de papier	2	À définir	*x*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

Paperboard (60*85 cm)	1	80 €	*x*
Stylos, surligneurs, etc.	50	À définir	*x*
Bannettes et cartons archivage	10	À définir	*x*
ESPACE CONVIVIALITE			
Café/thé/chocolat, petit gâteau	150 dosettes	À définir	*x*
Bouilloires	3	24 €	*https://www.manutan-collectivites.fr/product/bouilloire-2200-w-1-7-l-loiza-itg2855722.html*
Pack d'eau (6 * 1,5 L)	5	1,20 €	*Avant la date limite, possibilité de distribuer les bouteilles dans les structures communales (écoles, centres de loisirs, etc.)*
Mouchoirs en papier, Papier hygiénique, Sacs poubelles, Jeux de société, Cartes à jouer, Crayons de couleurs, Livres, etc.			

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

FICHES PROCEDURES : GESTION DES ETABLISSEMENTS SENSIBLES (ECOLES)

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

ALERTE ET GESTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

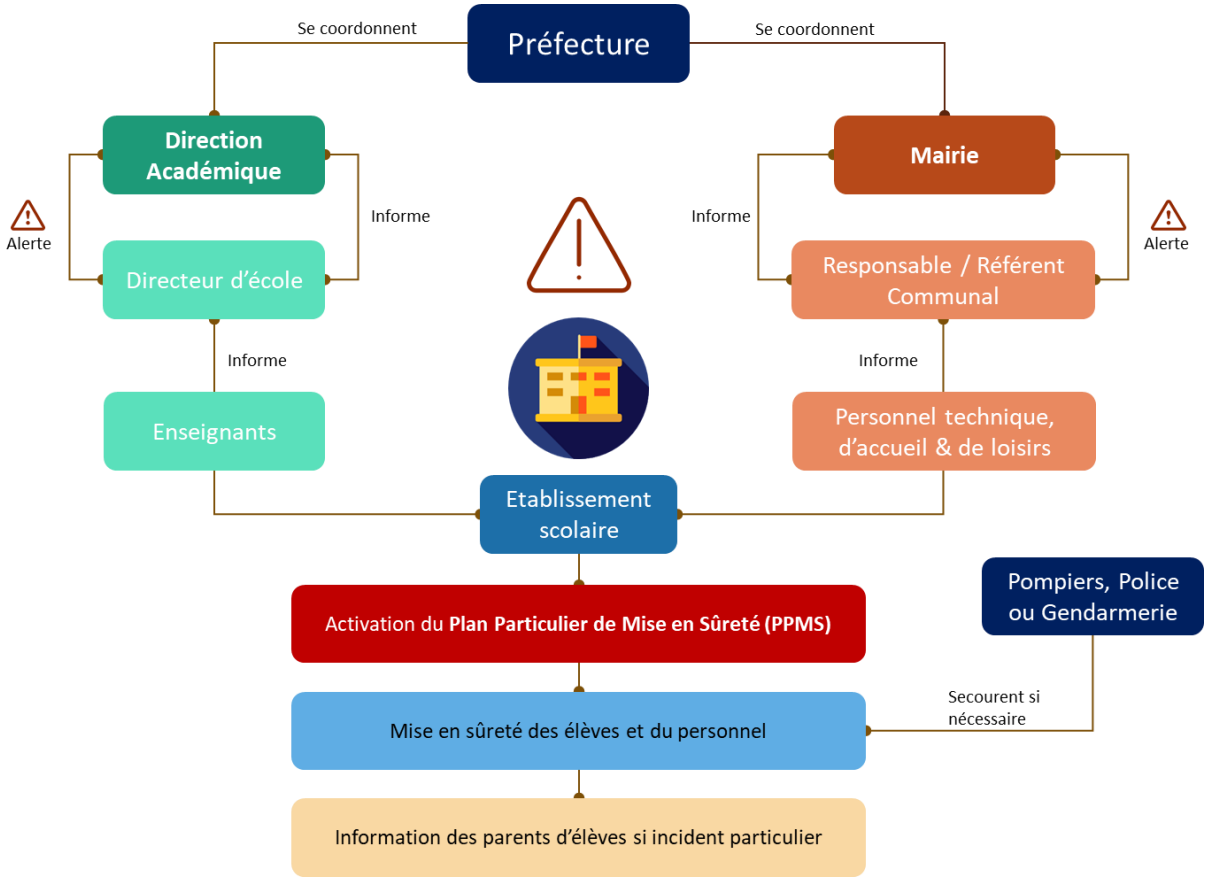

POSTURES ET ARTICULATION ENTRE LA MAIRIE ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

L'activation du **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** entraine la mise en œuvre de postures de sauvegarde des personnes spécifiques en fonction de la situation et de la menace.

Dans les établissements, cela peut se traduire par :

Mise l'abri simple	Confinement	Evacuation
dans les classes ou dans les lieux de regroupement prévus dans le PPMS	dans les lieux de regroupement prévus dans le PPMS	En lien avec les autorités (Mairie, Préfecture, Services de secours)
En cas d'évènement qui ne touche pas directement l'école mais qui peut avoir un impact sur les alentours ou les horaires habituels de l'école	En cas d'évènement qui touche l'environnement direct de l'école et fait peser un danger sur les occupants en cas de sortie hors du bâtiment	Evènement qui menace directement le bâtiment faisant peser un danger sur les occupants. L'évacuation doit impérativement se faire en lien avec les autorités
Ex : en cas de vigilance météorologique, inondations, intempéries etc.	Ex : accident technologique, accident radiologique, etc.	Ex : Séisme, présence d'engin explosif, etc.

- Tout au long de la crise, la **mairie est en lien** avec les établissements et la Direction Académique.
- En cas d'évacuation d'un établissement, la mairie doit assurer **l'accueil temporaire des élèves et des personnels** dans un centre d'accueil et de regroupement.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

FICHES PROCEDURES : LES PLANS PARTICULIERS EN LIEN AVEC LE PCS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

GESTION D'UNE CRISE LIEE A L'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP)

Les conséquences de situations susceptibles **d'influer sur l'alimentation en eau** peuvent être de **nature quantitative** (diminution du volume d'eau fourni voire interruption de la distribution) ou de **nature qualitative** (dégradation de la qualité de l'eau distribuée).

Régie/Fournisseur : SAUR en délégation de service public pour le compte du SIVU du Conflent.

Référents :

- **Responsable SAUR :** Cécile TERRATS - 06.60.87.76.87
- **Responsable secteur SAUR :** Marie-Hélène CASTANY - 06 62 93 13.01
- **Astreinte SAUR : 04 64 20 30 07**

Si la coupure est plus importante, il est possible de réquisitionner des bouteilles d'eau auprès des supermarchés. En cas de coupure lourde et étendue, la Préfecture pourra apporter son soutien dans le cadre du plan ORSEC.

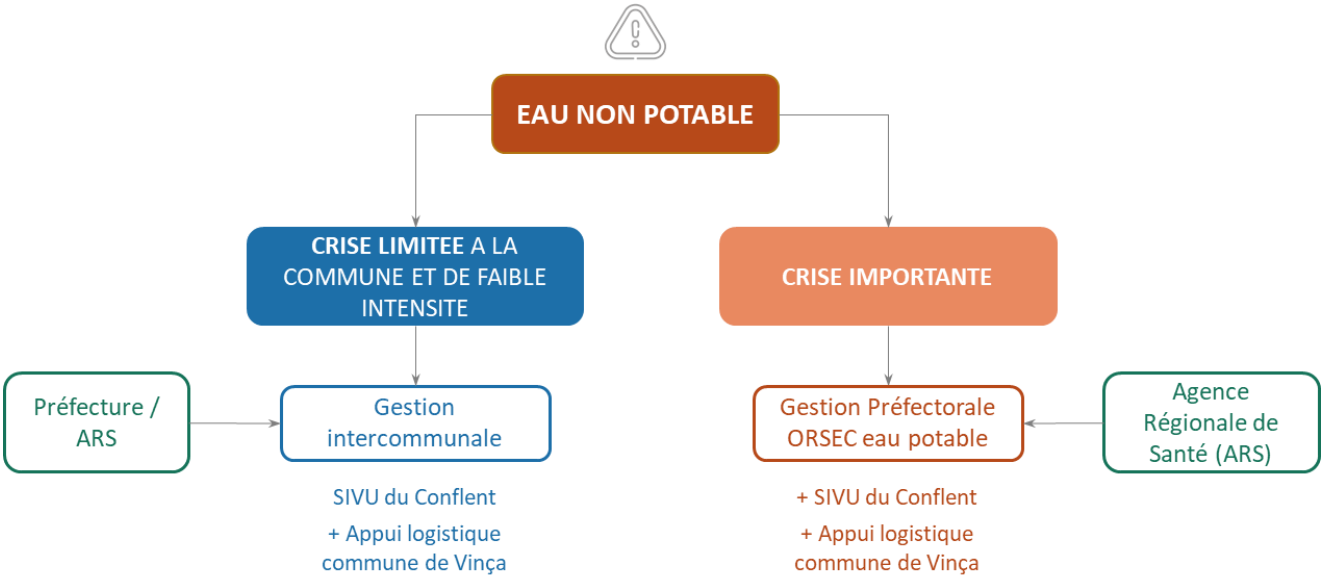

ACTIONS A ENGAGER PAR LA COMMUNE (AVANT L'EVENEMENT):

↳ Définir les **points de distribution d'eau potable** (embouteillée ou camion-citerne) en fonction de la situation et de son impact sur le territoire.

Mairie 17 Av. Général de Gaulle, 66320 Vinça	**Salle polyvalente** Cami de Conillac, 66320 Vinça	**Stade municipal** Rte de Rigarda, 66320 Vinça

ACTIONS A ENGAGER PAR LA COMMUNE (DISTRIBUTION OBLIGATOIRE) :

↳ Informer la population au sujet des **restrictions et interdictions d'usage de l'eau** sur le territoire communal.
↳ Prendre contact avec les **autorités compétentes** (ARS, Préfecture, etc.) et envisager les possibilités de distribution.
↳ Evaluer le **nombre de personnes impactées** pour cibler les besoins.
↳ **Récupérer les stocks de bouteilles** à distribuer.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

Où ?	Responsable ?
Vival 28 Av. Général de Gaulle, 66320 Vinça	Cellule **Terrain**
Netto Ille-sur-Têt 6 Rte de Prades, 66130 Ille-sur-Têt	
Super U Prades Rte d'Eus, 66500 Prades	

- ↳ Ouvrir les **points de distribution d'eau potable.**
- ↳ Tenir à jour **un registre de distribution.**
- ↳ **Informer la population** des lieux et horaires de distribution en se préoccupant des usagers prioritaires (établissements scolaires ou de santé).
- ↳ **Se déplacer chez les personnes vulnérables** (voir annuaire de crise) pour les approvisionner sur place.



Pour information

Besoin strict en eau potable : **3 litres (2 bouteilles) par jour et par habitant.**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PLAN CANICULE (GUIDE JUIN 2025)

LES NIVEAUX D'ALERTE DU PLAN NATIONAL CANICULE

Météo France, **Santé publique France (SpF),** en lien avec la **Direction Générale de la Santé (DGS**), veillent et alertent quotidiennement sur les risques de survenue de fortes chaleurs. L'activation du dispositif, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en œuvre, sont décidées par les services préfectoraux. Cette activation s'articule sous le terme « vague de chaleur » et englobe quatre niveaux d'alerte :

« **Niveau 1** - Veille saisonnière » suivi du **fichier** du 1er juin au 15 septembre ;

« **Niveau 2** – Pic de chaleur ou épisode persistant de chaleur » répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique. Si la situation le justifie, il permet la **mise en œuvre de mesures graduées** et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS) ;

« **Niveau 3** - Alerte canicule » répond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique. Il est **déclenché par le Préfet** de département ;

« **Niveau 4** – Canicule extrême » répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Il est **déclenché au niveau national par le Premier ministre** sur avis du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

La carte de vigilance et d'alerte est actualisée 2 fois par jour (6 et 16 heures), et est accessible via le site internet : *https://vigilance.meteofrance.fr*



Le numéro vert public d'information « Canicule info service » peut être activé par le Ministère chargé de la Santé dès les premiers épisodes de canicule (alerte **orange** ou **rouge**) de la saison estivale pour toute la durée de ceux-ci.

Canicule info service
0800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, de 9h à 19h)

Cette plateforme téléphonique permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles et pour adopter les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

POPULATIONS VULNERABLES A LA CHALEUR

LES PERSONNES FRAGILES	LES POPULATIONS SUREXPOSEES
Personnes dont l'état de santé, l'événement de vie ou l'âge les rend plus à risque	*Personnes dont les conditions de vie ou de travail, le comportement ou l'environnement les rend plus à risque*
• Personnes âgées de plus de 65 ans ; • Femmes enceintes ; • Enfants en bas âge (moins de 6 ans) ; • Personnes atteintes de maladies chroniques ; • Personnes dépendantes à l'alcool et/ou aux drogues ; • Personnes en situation de handicap ; • Personnes atteintes d'obésité ; • Personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme. • A noter que l'isolement, rend plus à risque les personnes fragiles.	• Personnes précaires ou sans abri ; • Personnes vivant en squats, campements, bidonvilles et aires d'accueil non équipées • Personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement ; • Les gens du voyage vivant dans des aires d'accueil ou en errance ; • Les scolaires ; • Personnes vivant en milieu urbain dense, a fortiori lorsqu'il y existe des ilots de chaleur ; • Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur ; • Les festivaliers et spectateurs de manifestations sportives et/ou culturelles exposées à la chaleur ; • Sportifs de plein air ou en espaces clos et fermés mal ventilés ou non climatisés, dont les efforts physiques intenses et prolongés les rendent vulnérables à la chaleur ; • Personnes détenues.

Pour le **registre nominatif**, consulter **l'annuaire de crise.** *Conformément à l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le* ***maire institue et tient à jour un registre nominatif des personnes âgées, en situation de handicap et vulnérables vivant à domicile dans sa commune****. Les personnes concernées doivent en faire la demande. Elles peuvent également être recensées à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin, etc.), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposé.* ***La population intéressée doit être informée de l'existence de ce registre et être encouragée à s'y inscrire.***

LES BONNES PRATIQUES CONCERNANT CE REGISTRE NOMINATIF :

- **Publications d'articles dans le journal municipal** avec un encart doté d'un coupon réponse ;
- **Promotion du registre** sur le site internet et les réseaux sociaux de la mairie ;
- Distribution de **dépliants / feuilles d'inscription** chez les commerçants, sur les marchés, dans les services municipaux ;
- Affichage dans les ERP et les arrêts de bus ;
- Présentation du dispositif canicule et le registre lors des rencontres **des clubs du troisième âge** par un représentant du CCAS ;
- Envoi d'un **courrier individuel adressé par la commune aux personnes de plus de 60 ans** à partir des listes électorales (avec coupon de réponse) ;
- Sensibilisation des **associations caritatives et du troisième âge** pour signaler à la mairie toute personne vulnérable ;
- Envoi d'un **courrier par le CCAS aux bailleurs sociaux** pour inciter aux signalements des personnes isolées ou vulnérables ;
- Utilisation de la liste des **« colis des anciens »** ;
- Envoi d'un courrier aux bénéficiaires de l'aide à domicile ;
- Envoi postal de bulletin d'inscription.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

LES LIEUX ESSENTIELS A LA GESTION DE LA CANICULE SUR LA COMMUNE

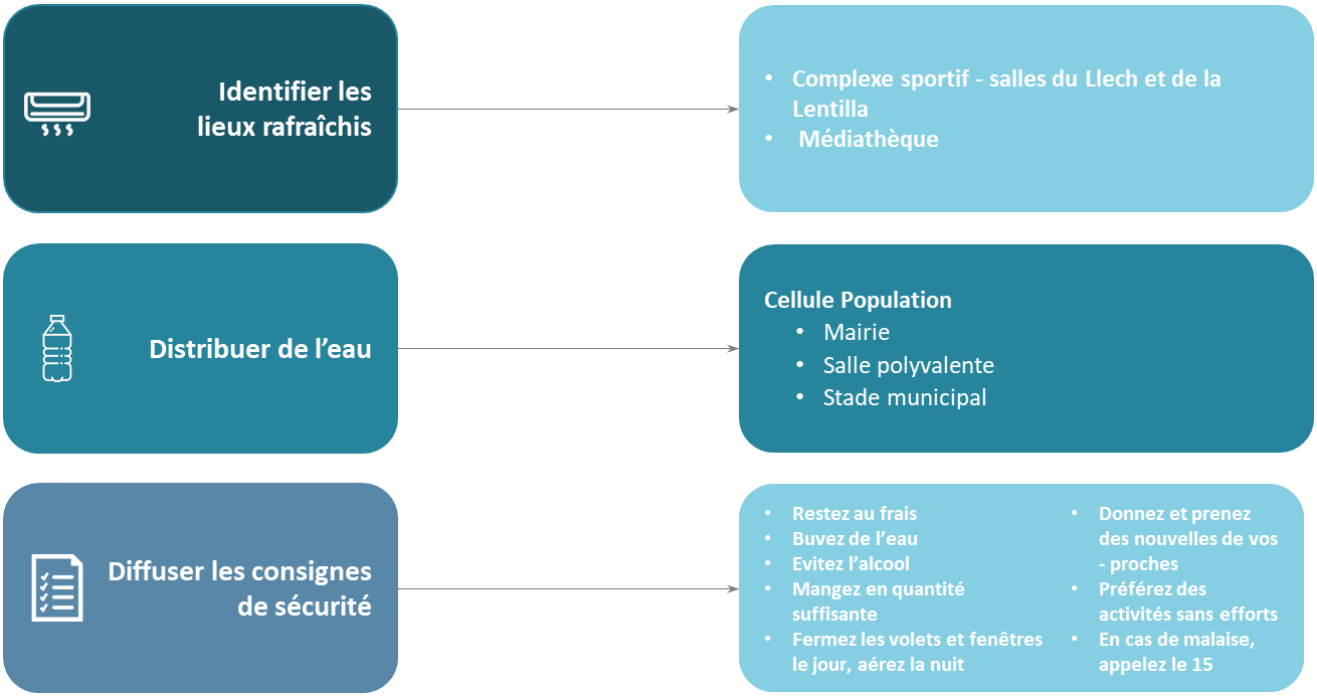

PLAN D'ACTION

Niveau 1 - Veille saisonnière		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Informer les services** de l'entrée en veille saisonnière.	**Commandement de crise**
☐	**Informer et communiquer auprès des administrés, et notamment auprès des personnes vulnérables, isolées, exposées.**	Cellule **Secrétariat de crise** Cellule **Population**
☐	Traiter les demandes d'inscription au **registre de la commune** ou procéder à sa mise à jour.	Cellule **Population**
☐	**Mettre à disposition** des populations vulnérables les localisations des espaces climatisés, des points d'eau potable, etc.	Cellule **Population**
☐	**S'assurer de la diffusion** des recommandations sanitaires auprès des populations vulnérables notamment.	Cellule **Secrétariat de crise** Cellule **Population**

Niveau 2 – Pic de chaleur ou épisode persistant de chaleur		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	Poursuivre l'information des services et de la population.	**Commandement de crise**
☐	**Signaler au Préfet** toute situation anormale liée à la chaleur.	**Commandement de crise**
☐	S'assurer de la **mobilisation des services de la mairie** et des associations éventuelles pour faire face à un passage au niveau supérieur.	**Commandement de crise**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

Niveau 3 - Alerte canicule		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	Évaluer la nécessité d'adapter **les événements organisés sur la commune** sur la période en cours. ↳ *Aménagement des horaires (éviter la période entre 11h et 17h) ou de l'emplacement (report en intérieur dans des locaux climatisés, ou en extérieur vers des lieux ombragés).* ↳ *Report ou annulation si nécessaire.*	**Commandement de crise**
☐	Évaluer la nécessité **d'adapter le travail en mairie** (missions en extérieur ou dans des locaux non rafraichis). ↳ *Recours renforcé au télétravail.* ↳ *Aménagement des horaires des missions réalisées en extérieur ou dans des locaux non adaptés.* ↳ *Mise à disposition de moyens de protection et/ou de rafraichissement* ↳ *Interruption temporaire de certaines missions.*	
☐	Mettre en place une **vigilance renforcée** au niveau des activités impliquant des **personnes vulnérables** (public ou agents).	
☐	**Informer le Préfet** de toute difficulté qui ne peut pas être résolue par la commune et de toute information liée à la dégradation de la situation sanitaire locale.	
☐	Si nécessaire, **communiquer** sur l'impact de ces aménagements sur les services à la population (modifications d'horaires, fermetures...).	Cellule **Secrétariat de crise**
☐	**Activer le registre communal** pour joindre les personnes inscrites afin de s'assurer de leur bonne situation.	Cellule **Population**
☐	En cas de **restrictions de consommation d'eau potable**, relayer les consignes auprès des consommateurs du territoire (industries, entreprises, particuliers).	Cellule **Secrétariat de crise**
☐	**Mettre à disposition ou faciliter l'accès** de la population aux sites communaux utiles à la gestion d'une canicule (gratuité d'entrée, extension des horaires d'ouverture, etc.). ↳ *Voir schéma en page précédente.*	Cellule **Population** *en lien avec les responsables des sites concernés*

Niveau 4 – Canicule extrême		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Réévaluation et renforcement** des mesures précédentes.	**Commandement de crise**
☐	**Informer la préfecture** de toutes difficultés dans la gestion communale de l'événement.	

Retour à la normale		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Réceptionner** le message de fin d'alerte **et le diffuser à la population.**	**Commandement de crise**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

GRAND FROID – NEIGE/VERGLAS

On parle de **grand froid** pour décrire un épisode de temps froid caractérisé par **sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. L'épisode doit durer au moins deux jours, et les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières.

La baisse des températures être accompagnée par la formation **de verglas** au sol, ainsi que par des **chutes de neige**.

POPULATIONS VULNERABLES AU FROID

LES PERSONNES FRAGILES	LES POPULATIONS SUREXPOSEES
Personnes dont l'état de santé ou l'âge les rend plus à risque	*Personnes dont les conditions de vie ou de travail, le comportement ou l'environnement les rend plus à risque*
• Personnes âgées de plus de 65 ans ; • Enfants en bas âge (moins de 6 ans) ; • Personnes atteintes de certaines maladies chroniques ; • Personnes en situation de handicap ;	• Personnes précaires ou sans abri ; • Personnes vivant en squats, campements, bidonvilles et aires d'accueil non équipées • Populations vivant dans des conditions d'isolement ; • Personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement ; • Travailleurs exposés au froid, à l'extérieur ou dans une ambiance froide à l'intérieur ; • Sportifs de plein air ou en espaces clos et non chauffés ;

PLAN D'ACTION

Niveau 1 - Vigilance météorologique **Jaune**		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Mettre en place une surveillance de terrain et faire un retour précis de la situation auprès du Commandement de crise.**	**Cellule Terrain**
☐	**Préparer les moyens matériels en vue d'une mise en action sur le terrain (véhicules, barrières, panneau de signalisation, bac de sel, saleuse, etc.).**	**Cellule Terrain**
☐	**Mettre en œuvre le salage préventif des axes prioritaires :** ↳ *Se référer à la cartographie du risque climatique.* ↳ *Mettre à disposition des habitants des stocks de sel pour le salage des trottoirs.*	**Cellule Terrain**

Niveau 2 - Vigilance météorologique **Orange**		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Compléter si besoin le salage des routes.**	**Cellule Terrain**
☐	**Mettre en œuvre si besoin le déneigement des axes prioritaires.** ↳ *Se référer à la cartographie du risque climatique.*	**Cellule Terrain**
☐	**Fermer les accès aux secteurs dangereux et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise.**	**Cellule Terrain**
☐	**Contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.**	**Commandement de crise**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

Niveau 3 - Vigilance météorologique Rouge		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Mettre en œuvre l'ouverture et l'agencement du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) si les conditions sont réunies pour son ouverture.** ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés/naufragés de la route.* ↳ *Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies.* ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).* ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.* ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).* ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.* ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues.* ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*	**Cellule Population**
☐	**Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.**	**Cellule Secrétariat de crise**
☐	**Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).**	**Cellule Secrétariat de crise** (réseaux numériques) **Cellule Terrain** (terrain)
☐	**Sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ↳ *Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.*	**Cellule Terrain**
☐	**Anticiper la fragilité électrique par l'installation du groupe électrogène à la mairie ou dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).**	**Cellule Terrain**
☐	**Anticiper la fragilité des réseaux de télécommunication en mobilisant l'ADRASEC pour assurer le maintien d'une ligne de communication radio avec la Préfecture.** ↳ *Se reporter à la page 179 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*	**Commandement de crise**

Retour à la normale		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Maintenir la surveillance de terrain et faire un retour précis de la situation auprès du Commandement de crise.**	**Cellule Terrain**
☐	**Dresser un bilan des dégâts sur le terrain et le transmettre au Commandement de crise.** ↳ *Sinistrés ou victimes ; Bâtiments ; Réseaux ; etc.* ↳ *Prendre des photos pour les assurances en cas de dommage sur le patrimoine communal.*	**Cellule Terrain**
☐	**En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.**	**Cellule Terrain**
☐	**Informer les personnes hébergées au(x) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) de l'amélioration de la situation et procéder à la fermeture progressive.** ↳ *Informer le Commandement de crise des personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.*	**Cellule Population**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

VENTS VIOLENTS – TEMPÊTE

On parle généralement de **vents violents** en présence de vitesses de vent dépassant les **75 km/h**. Le terme de **tempête** est d'usage lorsque les vitesses des rafales approchent les **90 km/h**.

PLAN D'ACTION

Niveau 1 - Vigilance météorologique **Jaune**		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Mettre en place une surveillance de terrain et faire un retour précis de la situation auprès du Commandement de crise.**	**Cellule Terrain**
☐	**Faire un état des lieux des zones sensibles aux chutes d'arbres en cas de prévision de vents importants :** ↳ *Se référer à la cartographie du risque climatique.*	**Cellule Terrain**

Niveau 2 - Vigilance météorologique **Orange**		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Fermer préventivement les accès aux zones sensibles.** ↳ *Se référer à la cartographie du risque climatique.*	**Cellule Terrain**
☐	**Contacter les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, eau) pour faire un point sur leur état de fonctionnement.**	**Commandement de crise**
☐	**Diffuser sur le terrain un message d'alerte demandant de limiter les déplacements.** ↳ *Se reporter à la page 125 de la partie « COMMENT ? » du PCS.* ↳ *Message de la page 130 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*	**Cellule Terrain**
☐	**En cas de chutes d'arbres ou autres objets, fermer les accès aux voiries impactées et mettre en place les déviations nécessaires en concertation avec le SDIS et le Commandement de crise.**	**Cellule Terrain**

Niveau 3 - Vigilance météorologique **Rouge**		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Mettre en œuvre l'ouverture et l'agencement du (des) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) si les conditions sont réunies pour son ouverture.** ↳ *Agencer le centre pour l'accueil des sinistrés.* ↳ *Tenir à jour la grille d'enregistrement des personnes accueillies.* ↳ *Assurer l'accueil et le soutien des sinistrés (mise à l'abri, collation, etc.).* ↳ *Mobiliser si besoin des moyens pour le ravitaillement et/ou la médicalisation.* ↳ *Contacter la Croix-Rouge ou la Préfecture pour la mise à disposition de moyens (lits picots, etc.).* ↳ *Transmettre au Commandement de crise un bilan régulier.* ↳ *Informer le Commandement de crise de tout signalement de personnes disparues.* ↳ *Se reporter à la page 136 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*	**Cellule Population**
☐	**Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.**	**Cellule Secrétariat de crise**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

☐	**Informer la population de la possibilité d'accueil au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).**	**Cellule Secrétariat de crise** (réseaux numériques) **Cellule Terrain** (terrain)
☐	**Sécuriser le déplacement des personnes en participant aux opérations d'évacuation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).** ↳ *Répertorier et transmettre l'identité des personnes n'ayant pas reçu le message ou refusant d'évacuer au Commandement de crise.*	**Cellule Terrain**
☐	**Anticiper la fragilité électrique par l'installation du groupe électrogène à la mairie ou dans le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe).**	**Cellule Terrain**
☐	**Anticiper la fragilité des réseaux de télécommunication en mobilisant l'ADRASEC pour assurer le maintien d'une ligne de communication radio avec la Préfecture.** ↳ *Se reporter à la page 179 de la partie « COMMENT ? » du PCS.*	**Commandement de crise**

Retour à la normale		
	ACTIONS	**RESPONSABLE**
☐	**Maintenir la surveillance de terrain et faire un retour précis de la situation auprès du Commandement de crise.**	**Cellule Terrain**
☐	**Dresser un bilan des dégâts sur le terrain et le transmettre au Commandement de crise.** ↳ *Sinistrés ou victimes ; Bâtiments ; Réseaux ; etc.* ↳ *Prendre des photos pour les assurances en cas de dommage sur le patrimoine communal*	**Cellule Terrain**
☐	**Nettoyer et remettre en état le domaine public et les voiries.**	**Cellule Terrain**
☐	**Sur demande du Commandement de crise, mettre en place la gestion des déchets liés à la tempête :** ↳ *Se coordonner avec la Communauté Commune Conflent-Canigo.* ↳ *S'assurer du fonctionnement de la déchetterie de la commune.* ↳ *Installer un ou plusieurs points de collecte sécurisés.*	**Cellule Terrain**
☐	**En cas de dégâts sur les réseaux, contacter les gestionnaires et les accompagner sur les lieux d'intervention.**	**Cellule Terrain**
☐	**Informer les personnes hébergées au(x) Centre(s) d'Accueil et de Regroupement (CARe) de l'amélioration de la situation et procéder à la fermeture progressive.** ↳ *Informer le Commandement de crise des personnes ne pouvant pas regagner leur domicile.*	**Cellule Population**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

RETOUR D'EXPERIENCE

L'analyse méthodique et rigoureuse de l'événement doit permettre de comprendre les causes et les mécanismes des actions mises en œuvre lors de la gestion de la crise.

LES PARTICIPANTS

Le retour d'expérience doit être un **temps d'échange et d'analyse** des actions menées par les différents intervenants, mais aussi au sujet des **interactions et des modalités de transmissions des informations** durant la crise. Le RETEX peut rassembler :

- **DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS** et responsables de cellules
- **AGENTS COMMUNAUX ET ELUS** impliqués dans la gestion de l'événement
- **SERVICES DE SECOURS, DE SECURITE OU SERVICES DE L'ETAT**
- **REPRESENTANTS DE LA POPULATION** ou associations impliquées dans la crise

LES ETAPES D'UN RETOUR D'EXPERIENCE

CONSTATATION et analyse de la main courante	**COLLECTE DES INFORMATIONS**. Récupérer la main courante, les rapports écrits, les témoignages, les articles de presse et établir la chronologie de l'événement.
ANALYSE des points forts et des points faibles	**ANALYSE DE LA GESTION DE CRISE.** Découper la crise selon le cycle des prises de décisions (réception de l'alerte, évacuation, etc.) et pour chaque séquence définir : le contexte, les décisions et les actions entreprises et leurs conséquences**.**
PRECONISATIONS de solutions d'amélioration	**FORMALISATION DES CORRECTIONS.** Propositions concrètes d'améliorations et de mesures correctives à apporter au PCS sur les aspects techniques (actions ou procédures) et organisationnels (responsabilités, compétences).
MODIFICATION du PCS	**MISE À JOUR DU PCS.** Désigner un responsable chargé de la modification effective du PCS et consigner les nouveaux éléments apportés dans le tableau de suivi des modifications.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

GRILLE D'ANALYSE D'EVENEMENT EN VUE D'UN RETOUR D'EXPERIENCE

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Cette fiche sert de support au **retour d'expérience** qu'il convient de réaliser suite à la gestion d'une crise qui a impactée la commune (que le PCS est été activé ou non). Ce bilan permet d'évaluer ce qui a bien fonctionné tout comme ce qui mériterait d'être amélioré. Il peut entrainer des modifications du PCS visant à le **rendre toujours plus performant et opérationnel**. Il est possible d'associer d'autres acteurs à ce RETEX (Préfecture, SDIS, Syndicat de bassin, etc.).

Nom de l'animateur :	**Date :**
Participants au RETEX :	

DESCRIPTION DE L'EVENEMENT
Durée *(préciser dates de début et de fin)* **:**
Nature de l'événement :
Impact spatial *(préciser secteurs / enjeux)* **:**
Conséquences constatées :
Impacts réseaux : OUI ☐ - ☐ NON SI OUI : ☐ électricité - ☐ gaz - ☐ AEP - ☐ Assainissement - ☐ Téléphone

+ + : Tout s'est bien passé / Ne nécessite pas d'amélioration particulière.

+ : Les actions ont globalement été accomplies mais leur réalisation semble perfectible/améliorable. Les problèmes identifiés sont mineurs, ils peuvent être réglés facilement et rapidement.

– : L'objectif n'est pas atteint ou avec de grandes difficultés / Le PCS nécessite d'être amélioré sur ce point.

ANALYSE DE LA GESTION DE L'EVENEMENT				
Action de gestion de crise :	**++**	**+**	**-**	**Explications / Remarques / Observations**
Réception et traitement de l'alerte et analyse de la situation :	☐	☐	☐	
Prise de décisions, activation du PCS et mobilisation des élus et agents au PCC :	☐	☐	☐	
Diffusion de l'alerte à la population / communication sur l'événement :	☐	☐	☐	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

Mise en œuvre d'actions techniques / logistiques :	☐	☐	☐	
Ouverture d'un centre d'accueil : OUI ☐ - ☐ NON – Si oui, mise en œuvre des actions :	☐	☐	☐	*Observations :*
Retour à la normale :	☐	☐	☐	*Observations :*

	SYNTHESE DE L'ANALYSE :		**QU'ALLEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE POUR VOUS AMELIORER ?**
Actions	**Points positifs – éléments favorables**	**Points négatifs – éléments défavorables**	
Mise en alerte. Déclenchement du PCS, mobilisation des agents et élus, chaine d'alerte institutionnelle.			
Transmission de l'alerte à la population et aux différents acteurs (écoles, campings, etc.) Actions de communication.			
Actions techniques et logistiques pour la gestion de crise et le retour à la normale (utilisation des annuaires de crises, mise en place et tenue d'une main courante, etc.)			
Actions pour l'ouverture et la gestion d'un centre d'accueil (tenue d'un registre, etc.)			

AUTRE COMMENTAIRE / REMARQUES :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216602300-20261020-261020043-AR

PARTIE 6 ANNUAIRE